



# Assemblée générale

Quarante-neuvième session

**80<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 7 décembre 1994, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Yassin ..... (Soudan)

*La séance est ouverte à 15 h 25.*

*En l'absence du Président, M. Yassin (Soudan),*

*Vice-Président, assume la présidence.*

## Point 159 de l'ordre du jour (*suite*)

### Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (A/49/L.49)

**M. Henze** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'Autriche appuie la présente déclaration.

La deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Managua (Nicaragua), du 4 au 6 juillet 1994, a adopté deux documents importants : la Déclaration de Managua et le Plan d'action, qui ont été appuyés par 74 États. Ce qui montre une fois de plus à quel point l'idée de la démocratie pluraliste s'est profondément enracinée dans le monde entier. L'Union européenne a cofinancé les travaux de cette importante Conférence en apportant une contribution de plus de 120 000 dollars.

L'Union européenne a toujours soutenu l'évolution vers le pluralisme politique et la démocratie. Cette évolution

a changé la base des relations internationales. La coopération a remplacé l'affrontement. Nous avons en commun les valeurs du pluralisme, la participation de tous aux affaires politiques et le respect intégral des droits de l'homme, et nous appuyons l'objectif de renforcer et de promouvoir ces valeurs. C'est dans cet esprit que nous nous sommes joints aux auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis.

En Amérique latine, pendant la seconde moitié des années 80, les régimes militaires ou dictatoriaux se sont effondrés les uns après les autres, et les pays, les uns après les autres, ont commencé à se donner des cadres constitutionnels inspirés de l'idée de la démocratie pluraliste. À la fin des années 80, M. Gorbatchev, dans l'ex-Union soviétique, a mis en mouvement le processus qui a finalement abouti à la fin du régime autoritaire. Au terme de ce processus, la démocratie était instaurée dans la Fédération de Russie et dans d'autres États de l'ex-Union soviétique. Plus tôt encore, les pays d'Europe centrale et orientale avaient aboli leur système de parti unique. L'un des résultats de cette évolution a été la réunification pacifique de l'Allemagne.

Au début des années 80, l'élan de l'idée démocratique s'est accru en Afrique tandis que, depuis la seconde moitié des années 80, s'est accru le nombre de pays en Asie qui ont introduit la démocratie multipartite.

94-87380 (F)

**\* 9487380 \***

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif. Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

L'Union européenne a suivi avec un vif intérêt et beaucoup de sympathie la démocratisation de l'Europe orientale, de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Afrique, et nous nous identifions aux démocraties nouvelles et rétablies.

La position de l'Union européenne en ce qui concerne les liens interdépendants et réciproques entre la démocratie, les droits de l'homme et le développement est bien connue. Nous sommes convaincus que le renforcement des institutions démocratiques, qui garantissent la primauté du droit, la promotion des valeurs de la démocratie et le respect des droits des l'homme, est d'une importance primordiale. Nous pensons que ces principes non seulement étendent la possibilité pour les citoyens de participer aux décisions politiques, mais également donnent un élan économique à la société.

Nous sommes pleinement conscients du fait que la transition à la démocratie n'est pas facile. Elle exige non seulement la volonté des dirigeants politiques mais également, et ce qui est plus important encore, l'appui de la population. Dans bien des pays, le passage à un régime démocratique s'est accompagné d'une réforme radicale des structures économiques qui a pesé en particulier sur les groupes les plus vulnérables de la société. À long terme, la démocratie doit montrer qu'elle est la meilleure forme de gouvernement et qu'elle offre les plus grands avantages à tous les membres de la société.

À cet égard, nous sommes fermement convaincus que le développement économique et social a plus de chances de réussir dans une démocratie fondée sur la primauté du droit que dans une dictature dont les décisions politiques et économiques ne sont pas soumises à la critique d'un parlement ou d'une presse libre et dont le gouvernement n'est pas tenu d'obtenir des succès sur le plan économique pour se faire réélire. Même là où les régimes non démocratiques poursuivent une politique économique saine, les investisseurs étrangers peuvent être réticents à faire des affaires, parce qu'ils n'ont aucune garantie que cette politique ne risque pas d'être tout à coup inversée par ces régimes. De toute façon, la question n'est pas de faciliter la conduite des affaires, mais de répondre aux désirs et intérêts légitimes du peuple. Seul un gouvernement élu au scrutin universel, égal, libre et secret peut se considérer comme légitime et habilité à exercer le pouvoir politique.

Ici à l'ONU, nous voyons chaque jour combien l'évolution démocratique a modifié le caractère des relations internationales. À cet égard, je dois souligner que vivre dans une communauté de démocraties implique certaines obligations. Par notre participation et notre engagement, nous

devons tous renforcer les démocraties et les aider dans leur évolution et l'instauration d'un système judiciaire efficace. L'Union européenne est consciente de ces obligations. Pour les remplir, nous sommes prêts à aider les démocraties nouvelles ou rétablies dans leur processus de démocratisation. Je voudrais rappeler que la Commission européenne consacre environ 50 millions de dollars au renforcement des démocraties. En outre, un certain nombre d'États membres de l'Union européenne contribuent également de façon bilatérale à cette fin.

Au nom de l'Union européenne et de l'Autriche, qu'il me soit permis de terminer en exprimant à nouveau aux gouvernements et aux peuples de toutes les démocraties nouvelles ou rétablies notre espoir que leurs efforts visant à consolider leur système démocratique seront couronnés de succès. Nous les aiderons dans cette tâche.

**M. Chaves** (Kirghizistan) (*interprétation de l'anglais*) : C'est véritablement un honneur insigne pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale, au nom de la République kirghize, sur une question qui non seulement a une importance primordiale, mais qui vient exactement à son heure.

La communauté mondiale, qui voit maintenant se profiler le XXIe siècle, se doit d'achever le millénaire en tant que société humaine composée de pays sûrs de leur souveraineté et fermement enracinés dans la primauté du droit et dans les formes démocratiques d'autonomie qui offrent égalité, liberté et possibilités pour tous. Les fondements démocratiques de la société s'appuient sur le fait que tous les besoins essentiels de tous ses membres sont satisfaits. La démocratie exige également la pleine participation des citoyens au gouvernement. L'ONU, en tant qu'organisation de la communauté mondiale, a la responsabilité première de l'établissement de conditions qui éliminent les causes de la discrimination, des conflits — notamment des conflits ethniques —, des tensions politiques et religieuses, de toutes les formes de violence et, en fin de compte, de la guerre. La survie de la démocratie dans les pays du monde est loin d'être assurée aujourd'hui, et chaque membre de la communauté mondiale est donc responsable de cette survie. L'importance d'une telle responsabilité ne saurait être exagérée.

Dans son rapport intitulé «Agenda pour le développement», le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a fait diverses propositions très importantes, dont certaines traitent de la réorganisation du système des Nations Unies, d'une plus grande coopération avec les institutions de Bretton Woods et la nouvelle organisation mondiale du

commerce, du renforcement nécessaire de toute urgence du pouvoir d'action des femmes, de l'éradication de la pauvreté et, ce qui peut être le plus important, de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, qui pèse si lourd aujourd'hui sur le budget de tant de pays. Toutefois, sa proposition la plus importante a porté sur la fin de la situation de dépendance de l'ONU à l'égard des contributions volontaires en appui aux efforts de développement. Sur cette importante question, le République kirghize a officiellement proposé la création d'un fonds de dotation des Nations Unies. L'Ambassadeur du Nicaragua a parlé ce matin de la proposition faite par le Gouvernement nicaraguayen au sujet de la création d'un fonds d'affectation spéciale, ouvert aux contributions des gouvernements, pour les situations d'urgence spéciales. Nous appuyons pleinement la proposition faite par la Présidente du Nicaragua, mais notre proposition, bien que complémentaire, est sensiblement différente.

Un fonds de dotation des Nations Unies d'au moins 20 milliards de dollars pourrait offrir un ensemble de ressources financières permettant d'affronter les situations d'urgence qui sont susceptibles de survenir pour des raisons différentes chaque année. Un tel fonds serait établi en tant qu'institution internationale de bonne volonté, caractérisée par un financement d'origine exclusivement privée et par l'absence de toute contribution gouvernementale. Un tel fonds serait doté de ses propres charte et statuts et géré par son propre conseil d'administration international, dont les membres seraient élus *intuitu personae* et non en tant que représentants d'un pays ou d'un groupe de pays. Cependant, tous les continents y seraient représentés. Un tel fonds de dotation pourrait être recommandé et entériné par l'Assemblée générale en tant que réponse à la déclaration d'urgence faite par le Secrétaire général au cours de la présente session. Un petit groupe de travail pourrait être mis sur pied afin de favoriser une telle initiative. Une proposition et un plan préliminaires pour la création d'un fonds de dotation des Nations Unies pourraient être mis au point dans un délai raisonnable. Il serait également possible de créer un tel fonds à titre de fondation privée indépendante en vue d'apporter un soutien financier au travail de l'organisation mondiale. Son fonctionnement serait indépendant du mécanisme propre au système des Nations Unies, à l'instar d'autres fondations philanthropiques. Les revenus engendrés par le fonds seraient versés à l'ONU.

De plus, la République kirghize appuie pleinement l'initiative dite 20/20 visant l'instauration d'un accès universel aux services sociaux essentiels pour le développement humain durable, qui a été entérinée par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies

pour l'enfance. Cette initiative vise des objectifs universels, que nous appuyons vigoureusement et en faveur desquels nous devons tous oeuvrer. Ces objectifs comprennent une éducation de base pour tous, avec un accent particulier mis sur l'éducation pour les femmes et les jeunes filles, des soins de santé essentiels pour tous, y compris en matière de nutrition, de comportement procréateur et de services de planification familiale, un accès universel à de l'eau potable et à des installations sanitaires de base, des exigences fondamentales pour une qualité de vie acceptable pour tous, dont des moyens d'existence durables et un travail productif, un accès au crédit, aux terres et à l'information pour tous, un logement adéquat, une participation ample au gouvernement et à la prise de décisions, et le plein exercice par tous des droits de l'homme et des droits politiques, civils, économiques et sociaux. Ce sont aussi là les exigences d'une véritable démocratie.

Le projet de résolution A/49/L.49 traite des démocraties nouvelles ou rétablies. La démocratie est un processus marqué de réalisations graduelles et ardues. Le philosophe français Ernest Renan a affirmé que la démocratie était un plébiscite quotidien, qu'elle résultait des efforts communs de tous. Pour Hans Kelsen, la liberté et l'égalité sont les idéaux essentiels de la démocratie. Selon Jean-Jacques Rousseau, la démocratie est la transformation ontologique et fonctionnelle du sujet en citoyen.

Il vaudrait peut-être la peine, néanmoins, de rappeler que le «Citoyen de Genève» — comme Rousseau a signé son *Contrat social*, qui a eu une si grande influence sur l'institution de tant de démocraties — a également dit : «La démocratie n'a jamais existé, et n'existera jamais».

Mais nous, au Kirghizistan, nous sommes convaincus que, dans la République kirghize, nous avons une démocratie au meilleur sens du terme. Dans ce sens, nous croyons, nous référant aux paroles immortelles d'Abraham Lincoln, que nous sommes une nation qui, sous l'égide de Dieu, a connu une nouvelle naissance de la liberté et qui a un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Nous sommes également conscients du fait qu'il y a d'autres pays dans des situations semblables, qui connaissent, comme nous, des difficultés croissantes nécessitant et méritant une aide considérable. Pour que cette aide soit efficace, il faut qu'une étude et un plan soient entrepris au niveau international. C'est l'étude et le plan sur les voies et les moyens que le projet de résolution demande au Secrétaire général d'entreprendre.

Par conséquent, la République kirghize, qui s'est portée coauteur du projet de résolution et qui l'appuie de tout coeur, exprime l'espoir qu'il sera adopté par consensus.

**M. Telles Ribeiro** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Le Brésil est heureux de se porter coauteur du projet de résolution intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». Ayant activement participé à la première et à la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, mon pays est attaché à ces objectifs et fait siennes leurs idées en ce qui concerne la promotion et la consolidation de la démocratie représentative, compte dûment tenu du principe de la non-intervention dans les affaires internes d'autres États.

La Constitution de 1988 du Brésil définit clairement l'assise politique sur laquelle le Brésil est fondé : la souveraineté, la citoyenneté, la dignité de la personne humaine, les valeurs sociales du travail et de la libre entreprise, et le pluralisme politique. En outre, elle déclare que tout pouvoir émane du peuple, qui l'exerce par le biais de représentants élus ou directement.

Au Brésil, la démocratie est pleinement consolidée. Nous pratiquons un système où le souci de l'individu se trouve au coeur de la conscience sociale. Les actions de mon gouvernement sont orientées de telle sorte qu'elles veillent à ce que chaque citoyen ait les moyens réels d'atteindre le bien-être et de bénéficier de la justice sociale.

La démocratie est le meilleur système politique pour permettre aux peuples de rechercher un développement social et économique, mais cela n'est pas suffisant en soi-même. Dans un monde où l'on recherche de plus en plus l'universalité de certaines valeurs, peu de progrès ont encore été faits pour la promotion de l'universalité du droit au développement. Nous devons axer nos efforts sur le renforcement de la solidarité de la communauté internationale par le biais des valeurs démocratiques, mais également grâce à la coopération internationale pour le développement.

Dans ce contexte, comme il a été déclaré dans le Plan d'action adopté à la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est tenue dans la nation soeur du Nicaragua, les démocraties nouvelles ou rétablies ont demandé au Secrétaire général d'entreprendre une étude des moyens qui permettraient au système des Nations Unies d'appuyer les efforts des gouvernements dans le sens de la consolidation. Ma délégation appuie fermement cette initiative et espère que la communauté internationale

dans son ensemble se joindra à cette demande adressée au Secrétaire général.

**M. Laing** (Belize) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation bélizienne est honorée et heureuse de se porter coauteur du projet de résolution.

Il y a moins de 10 ans, on pensait généralement que les anciennes démocraties et les mieux établies étaient menacées à long terme. Plus récemment, cependant, ce point de vue a plus ou moins disparu, et, également, dans une large mesure, les allusions faites à la mortalité de ces démocraties. Toutefois, même en ce qui concerne ces démocraties, nous avons appris quelques leçons utiles par le biais de l'initiative remarquable des Conférences des démocraties nouvelles ou rétablies, organisées d'abord par les Philippines, et plus récemment par la République du Nicaragua.

On nous a rappelé notamment, à la Conférence du Nicaragua, que la démocratie est un concept organique et que c'est un produit de base fragile. En tant que tel, elle est exceptionnellement sujette aux frondes et aux flèches de l'inconfort général au sein du corps politique. On nous a rappelé que, même dans les démocraties établies, une baisse de la qualité de la vie représente un danger pour la démocratie. Nous rappelons qu'il existe une symbiose étroite entre la structure populaire officielle sur laquelle les institutions de l'État sont fondées et l'accès de tous les citoyens aux biens, aux services et aux bénéfices de la civilisation moderne. Alors que les vicissitudes économiques prolifèrent tandis que nous essayons de redéfinir des stratégies pour le développement global, la structure de l'ordre économique devient plus précaire. Cela est accentué par des phénomènes tels que l'extraordinaire explosion démographique, ainsi que l'absence de structure et l'incohérence de l'ordre social international.

Parce que la démocratie est une plante fragile qui s'épanouit lorsqu'elle est soignée assidûment, avec des ressources adéquates, les effets délétères de ces phénomènes sont d'autant plus durs dans les démocraties nouvelles et rétablies. Dans bon nombre de ces États, en outre, la difficulté de maintenir un ordre démocratique complet est intensifiée par les efforts problématiques du dynamisme de l'ère actuelle. Certains de ces problèmes sont paradoxalement attribués au succès de la démocratie elle-même. Ainsi, des réfugiés et des personnes internationalement déplacées à la recherche de la démocratie, de la liberté et d'une vie meilleure sont attirés par le magnétisme de ce succès. Belize peut témoigner de cela, car il s'efforce de loger les 15 % de sa population que représentent ces personnes.

Dans une certaine mesure, cette migration internationale est stimulée par la connaissance instantanée transmise par nos médias modernes et les techniques de communication. Dans une mesure dont nous prenons seulement connaissance, ces techniques contribuent également parfois à un certain matérialisme grossier, qui peut se traduire par des déviations indues d'énergies et de ressources, et par un désespoir consécutif à la non-réalisation de désirs naissants. Il devient de plus en plus évident que ces technologies, les déviations et ce désespoir contribuent à la préoccupation rapidement croissante face à la violence mortelle qui maintenant règne si fréquemment dans les rues de la vaste majorité des villes dans le monde. L'évolution de pays tels que le mien, où la télévision a été introduite il y a juste une décennie, apporte la preuve de ce que je dis.

Les phénomènes dont je parle étaient inconnus avant l'avènement de la télévision. Dans ce court laps de temps, les choses ont changé. Ces technologies ont un vaste potentiel et sont manifestement populaires. Cependant, au lieu de devenir des métaphores électroniques de la place publique et de l'hôtel de ville, ils contribuent à l'érosion rapide de la sécurité et de la satisfaction, qui sont les conditions essentielles à la démocratie.

Ma délégation soutient que les questions relatives à la démocratie et aux questions économiques et sociales symbiotiques posent toutes de sérieux défis à la politique mondiale et aux capacités d'intégration et de gestion de notre système d'organisation internationale. Ces problèmes relèvent en totalité des compétences du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et de tous les organes pertinents de notre système.

Ce système a été mis en place vers la fin de la dernière guerre mondiale. À l'époque, la gravité et l'internationalisation des défis à relever ont amené à penser que les mécanismes de l'ordre mondial devaient être organiques et interreliés. Ainsi, les instruments clefs de la période de guerre, qui ont engendré l'ordre actuel, ont mis l'accent sur la symbiose de l'économie, de la politique, de la sécurité et du domaine social. Comme pour la démocratie elle-même, ces instruments exprimaient un attachement manifeste à l'exercice par les peuples du droit de se gouverner eux-mêmes, c'est-à-dire la démocratie. Ils soulignaient également que chaque individu et chaque communauté méritait de jouir des conditions sociales et économiques nécessaires pour étayer la démocratie.

Trop souvent se fait entendre la réaffirmation de morceaux choisis de ces engagements pris pendant la guerre. On souligne l'importance de l'orthodoxie économique, en particulier du libéralisme économique, de la non-discrimination et de l'ajustement. Par contre, l'élaboration

et la mise en oeuvre de mesures spéciales et différentielles dans les domaines du commerce et du développement ne font pas l'objet d'une attention suffisante et les stratégies élaborées sont elles-mêmes insuffisantes pour réduire le poids mort de la dette des États les plus pauvres ou de ceux pour qui le fardeau est insupportable. De plus, les capacités industrielles et technologiques autochtones, désespérément nécessaires, ne sont pas suffisamment encouragées.

En vertu de leur nature organique, ces phénomènes sont un cauchemar pour la démocratie. Cette plante fragile est encore plus menacée lorsque, comme c'est souvent le cas, on refuse de reconnaître que les modèles mêmes de la démocratie sont aussi divers que le sont les groupes d'individus sur cette planète. En outre, on hésite à reconnaître que la démocratie n'est simplement qu'une variété de droits de l'homme et que les droits de l'homme se composent de divers éléments, y compris ceux qui sont de nature culturelle, développementale, économique et sociale. On sait maintenant que ces préoccupations ne sont pas le domaine exclusif de la juridiction de l'État. Cette conception organique des droits de l'homme est un sujet approprié qui fait partie intégrante de notre système international, lequel doit agir en facilitant, en coordonnant et même en administrant. Qui plus est, comme il ressort de la Déclaration de Managua et des débats actuels des Comités de l'Assemblée, la démocratie efficace, dans le monde entier, sera favorisée par une application plus cohérente de la démocratie dans la famille même des Nations Unies.

La délégation du Belize demande donc à l'Assemblée générale d'adopter cette noble initiative de la République du Nicaragua et d'appuyer le renforcement de cette précieuse denrée dans les démocraties nouvelles ou rétablies.

**M. Valencia Rodriguez** (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation est heureuse que l'Assemblée générale ait convenu d'ajouter ce point à l'ordre du jour et qu'elle l'examine aujourd'hui, car il revêt une importance particulière pour la communauté internationale. Ma délégation appuie donc la Déclaration de Managua et le Plan d'action adopté à la deuxième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Managua du 4 au 6 juillet 1994.

Il faut utiliser comme point de départ l'idée que la démocratie est au stade actuel la forme de gouvernement qui répond le mieux aux besoins des peuples, dont elle assure le développement. Point n'est besoin de rappeler que diverses méthodes ont été utilisées pour s'adapter aux caractéristiques traditionnelles et historiques de diverses cultures et civilisations. Force est de reconnaître qu'il ne peut y avoir un modèle unique de démocratie qui pourrait

s'appliquer sans distinction à tous les peuples. La démocratie est une notion qui continue d'évoluer pour répondre aux exigences de la politique et de l'histoire. Nul pays, même ceux qui se vantent d'être les représentants des démocraties les mieux structurées et les plus anciennes, ne peut désigner un système démocratique pouvant être considéré comme le plus parfait. Les vicissitudes politiques, économiques et sociales, dont aucun pays n'est à l'abri, ont souvent mené à la suspension ou à l'affaiblissement des institutions démocratiques.

Dans ces conditions, la promotion et la consolidation de la démocratie ont été un processus particulièrement difficile et parfois même traumatisant et douloureux. Même aujourd'hui, nous en avons de nombreux exemples.

Bien qu'aucun modèle de démocratie ne puisse être appliqué universellement, il y a néanmoins des valeurs fondamentales qui pourraient servir de base au processus dont je viens de parler.

Premièrement, il y a un rapport inextricable entre les valeurs suprêmes de la démocratie et de la liberté. La seule base pour la démocratie et le pluralisme politique est la volonté du peuple, qui s'exprime librement, souverainement, au moment du scrutin. Cela implique le respect des caractéristiques essentielles de l'être humain, la primauté du droit et l'application intégrale du principe de l'égalité de tous devant la loi. Par conséquent, toutes les pratiques discriminatoires sont interdites, pour quelque raison ou prétexte que ce soit.

La promotion et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont aussi la condition *sine qua non* de tout système démocratique. À cet égard, il faut souligner le principe de l'autodétermination, c'est-à-dire le droit des peuples à choisir leur propre système économique, politique et social et à employer leurs ressources naturelles d'une manière adéquate, rationnelle et souveraine.

La démocratie impose également d'améliorer les conditions de vie des grands centres humains qui se trouvent n'être pas du tout protégés. La lutte contre l'extrême pauvreté doit, à cet effet, être le souci commun des gouvernements, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. Le combat à mener contre la pauvreté implique également la garantie d'un libre accès à l'éducation, à la culture et à la santé, ainsi que de plus grandes possibilités de travail offertes à tous. À cet égard, le Sommet mondial pour le développement social devra jouer un rôle fondamental.

Si aujourd'hui l'Amérique latine offre un tableau large et optimiste quant à la vigueur de la démocratie représentative, elle a toutefois été soumise à de graves ébranlements, à des ruptures et à des transformations de ce système. Outre les facteurs déjà mentionnés, qui très souvent ne sont pas appliqués ou ont connu de regrettables revers en Amérique latine, il convient d'évoquer un autre élément qui menace la stabilité démocratique : la subversion, qui dans certains pays est un phénomène extrêmement dangereux. Il convient également de dire très clairement que certaines formes de subversion peuvent être considérées comme du véritable terrorisme, avec toutes les conséquences inhérentes : atteinte aux droits essentiels de l'être humain et menace à la démocratie et au maintien de la paix.

À cela s'ajoutent les graves phénomènes résultant du trafic criminel des stupéfiants et la corruption quasiment institutionnalisée qui, dans certains cas, ronge en quelque sorte les bases mêmes, tant morales qu'économiques, de la société.

Ces données nous amènent à rappeler à nouveau le lien étroit entre la promotion de la démocratie, le développement durable et la paix. Il s'agit là de domaines interdépendants, et c'est pourquoi il importe de progresser de manière coordonnée dans chacun d'eux. Le développement est, sans aucun doute, une garantie du plein exercice de la démocratie.

En résumé, nous pensons que la promotion et la consolidation de la démocratie doivent être réalisées sur la base du respect des principes établis dans la Charte des Nations Unies et de la stricte application des engagements contractés par les gouvernements au titre de divers instruments internationaux, principalement dans le domaine du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Il résulte en fin de compte de tous ces éléments que le vaste objectif de la promotion et de la consolidation de la démocratie nécessite un effort solidaire et permanent considérable de la communauté internationale. Cet objectif ne pourra être atteint, d'une manière cohérente et harmonieuse, qu'au moyen des mécanismes existants dans le système des Nations Unies.

**M. Kaikobad** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Nous vivons une époque où l'idéal démocratique triomphe de plus en plus. Les luttes longues et ardues des peuples ont abouti à l'émergence de la démocratie dans nombre de régions à travers le monde. La politique démocratique a gagné un terrain considérable. La tyrannie et l'autoritarisme semblent des cauchemars du passé.

Il existe des moments où il est permis de se réjouir, et cependant un pressentiment persiste : une anxiété envahissante qui fait craindre que les récentes victoires démocratiques chèrement acquises ne subissent des revers. La raison tient au fait que, sur la voie de la consolidation de leurs systèmes, les nouvelles démocraties sont confrontées à de graves défis. Le danger existe que certaines de ces démocraties soient dépassées par l'ampleur des problèmes auxquels elles doivent faire face.

Les nouvelles démocraties sont menacées sur deux fronts. Beaucoup doivent faire face à un environnement sécuritaire hostile, et toutes ces démocraties connaissent des conditions économiques très dures. Sur les deux fronts, le système des Nations Unies peut prendre des mesures pour aider ces régimes naissants.

Les menaces à la sécurité mettent directement en danger la démocratie. Pour assurer une politique démocratique capable de se développer et de s'épanouir, il est essentiel que les menaces à sa sécurité soient battues en brèche. La tragédie persistante de la Bosnie est l'exemple type d'une démocratie en lutte pour faire face à un environnement sécuritaire extrêmement hostile. En essence, la situation en Bosnie est tout à fait simple : un État démocratique, multiculturel, a été victime d'une invasion fasciste; au lieu d'être appuyé dans sa résistance à l'agression, le Gouvernement bosniaque a vu se réduire sa capacité de défense; alors que le droit international aurait dû être appliqué et l'agression serbe contrée, les agresseurs ont été récompensés par des plans cherchant à préserver leurs gains territoriaux.

L'ONU pourrait jouer un rôle important dans la protection et la préservation d'un État démocratique. Point n'est besoin de mesures radicales. Il importe simplement que l'Organisation défende les principes consacrés dans sa Charte : les agresseurs devraient être punis et les victimes de l'agression disposer des moyens de se défendre.

Dans notre propre région, le processus démocratique est menacé par la situation dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde. En violation totale des résolutions des Nations Unies, le peuple du Cachemire se voit refuser son droit fondamental à l'autodétermination. Sa lutte pour l'exercice de ce droit est réprimée avec une extrême brutalité. L'armée d'occupation indienne, forte de 600 000 hommes, emprisonne, torture et parfois même viole les Cachemiriens en toute impunité. Incapables d'écraser l'indomptable peuple cachemirien, les forces indiennes adoptent également une attitude menaçante à l'égard du Pakistan. Des violations incessantes de la ligne de contrôle sont perpétrées par les forces indiennes. Des déclarations

belliqueuses sont également émises par les dirigeants indiens. Récemment, le Premier Ministre Rao a menacé d'envoyer ses forces pour s'emparer de l'Azad Kashmir. Ces menaces sont proférées dans le vain espoir que le Pakistan sera intimidé et n'osera plus élever la voix pour appuyer les droits des Cachemiriens. La constante menace indienne d'utiliser la force pèse lourdement sur notre politique. Des ressources destinées aux activités de développement doivent être utilisées aux fins d'assurer la défense, et le peuple est contraint de remettre à plus tard ses espoirs en un avenir meilleur.

Les Nations Unies peuvent jouer un rôle essentiel dans le renforcement de la pratique démocratique en Asie du Sud, et cela en cherchant le moyen de mettre immédiatement un terme aux violations flagrantes des droits de l'homme au Cachemire. De même, l'Organisation doit s'attacher à résoudre d'urgence la question du Cachemire conformément à ses propres résolutions.

Si l'Organisation a pour mission d'assurer la sécurité, elle a également un rôle clef à jouer afin d'aplanir les difficultés économiques auxquelles doivent faire face les démocraties nouvelles ou rétablies. L'instauration de structures démocratiques a tout naturellement fait naître parmi les gens l'espoir de voir leurs conditions matérielles s'améliorer rapidement et de façon substantielle. De tels espoirs ne sont pas faciles à satisfaire. Les nouveaux gouvernements démocratiques héritent d'économies mal gérées, totalement inefficaces et adaptées au seul profit d'une minorité privilégiée. Pour mettre ces économies sur la bonne voie, des décisions difficiles doivent être prises. Il faut mettre fin au gaspillage, permettre aux forces du marché de fonctionner et à la concurrence d'opérer. Tout en accroissant la productivité, ces décisions risquent d'être durement ressenties par les couches les plus vulnérables de la société.

Bien qu'ils soient disposés à prendre des mesures sévères, de nombreux gouvernements démocratiques n'ont pas été à même d'assurer la croissance économique, en raison essentiellement d'un environnement économique international qui fait obstacle à une croissance durable. La diminution de l'afflux de capitaux, la charge paralysante de la dette, les restrictions de marchés pour les exportations et les termes adverses de l'échange ont des effets négatifs sur la croissance économique, malgré les mesures courageuses prises par les gouvernements démocratiques.

Le manque de croissance significative aggrave les tensions qui existent inévitablement dans les sociétés qui subissent des changements politiques et sociaux. Ces ten-

sions peuvent se manifester dans des politiques reposant sur des considérations ethniques et sectaires étroites et visant à semer la division. Une fois libérées, ces tendances sont difficiles à inverser et peuvent poser des dangers aux institutions démocratiques nouvellement établies.

Le rôle du système des Nations Unies dans une telle situation est tout à fait clair. L'ONU doit veiller à ce que l'environnement économique mondial soit propice à la croissance de tous les États. Une condition préalable essentielle à la réalisation de cet objectif consiste à mettre au point dans le cadre du système des mécanismes qui permettraient à tous les États de jouer un rôle significatif dans la formulation de la politique macro-économique. Cela se traduirait par des politiques plus équitables et plus constructives dans les domaines clefs des flux de capitaux, de la dette et du commerce.

Outre la tâche plus étendue de la création d'un environnement économique extérieur favorable, l'ONU doit aider les démocraties à réduire l'impact négatif des programmes de restructuration économique. Les institutions financières et de développement des Nations Unies devraient aider les gouvernements démocratiques à mettre en place des filets de sécurité sociaux pour adoucir l'impact de l'ajustement économique sur les secteurs les plus vulnérables de la société. Contrairement à ce que l'on affirme parfois, cela ne serait pas une mesure économique inutile. Cela empêcherait que des peuples s'éloignent du processus démocratique. Cela priverait les démagogues de raisons pour exploiter le peuple à leurs propres fins. Cela contribuerait ainsi à la stabilité sociale et par conséquent à créer des conditions propices à la croissance économique.

Le rétablissement d'un certain nombre de démocraties et l'apparition de nombreuses démocraties nouvelles offre une occasion historique de créer une tendance irréversible en faveur de l'idéal démocratique. En s'attaquant aux questions clefs de la sécurité et de l'économie et en consolidant ainsi les politiques démocratiques naissantes, le système des Nations Unies peut contribuer dans une très grande mesure à cette tendance. Cela permettrait au nouveau siècle de démarrer dans un monde où les facteurs hostiles aux démocraties ont été contenus, voire vaincus.

**M. Martínez Blanco** (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : La question que nous abordons aujourd'hui et qui a fait l'objet d'examen approfondis dans les conférences internationales qui ont eu lieu à ce sujet, respectivement à Manille (Philippines), en juin 1988, et à Managua (Nicaragua), en juillet 1994, doit susciter un intérêt primordial pour l'Assemblée générale puisque ces nouvelles démocra-

ties font partie intégrante des processus politiques, de réconciliation et de développement dans les sociétés nationales, et de paix et de sécurité dans la communauté internationale, dans le cadre d'un concept plus vaste et plus intégré de la sécurité.

Comme il est mentionné dans le Mémoire explicatif que les co-auteurs du projet de résolution ont remis au Président de l'Assemblée générale demandant l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session, afin qu'il soit examiné en séance plénière, dans la Déclaration de Managua, la Conférence, à laquelle ont participé 74 États, s'est déclarée

«convaincue qu'un système solide démocratique et pluraliste, fondé sur les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans les conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, était étroitement lié à la mise en pratique de politiques visant à promouvoir le développement durable ... et l'égalité des chances» et que «pour réaliser les objectifs proposés par la Conférence, le Plan d'action soulignait la nécessité de concrétiser et de renforcer les modalités de coopération internationale aux niveaux bilatéral et multilatéral d'une façon adaptée aux réalités diverses des démocraties nouvelles ou rétablies, aux fins de renforcer la démocratie et la paix alliées au développement.» (A/49/236, par. 4 et 5)

Pour revenir à ces concepts, ma délégation réaffirme son point de vue que le système des Nations Unies doit appuyer les efforts des gouvernements en vue d'encourager et de renforcer les démocraties nouvelles ou rétablies, qui font partie en très grand nombre de la communauté internationale et de cette organisation mondiale.

Aucune de ces démocraties nouvelles ou rétablies n'est exempte de problèmes, qu'ils soient d'ordre politique, économique, social ou autres. C'est pourquoi, si elles ne reçoivent par l'appui approprié, un grand nombre d'entre elles se trouveront malheureusement confrontées à de graves problèmes de nature à compromettre la paix et la sécurité qui devraient régner au plan international. L'ONU doit donc être un protagoniste plus actif dans la promotion et la consolidation de ces nouvelles démocraties, leur accordant l'appui dont elles ont besoin pour leur développement. Cet appui ne doit pas seulement être économique, mais aussi technique et institutionnel, lorsque cela s'avère nécessaire. L'ONU a déjà montré avec succès sa capacité et son efficacité dans ce domaine, et elle pourrait accroître cette capacité et cette efficacité pour obtenir des résultats encore meilleurs

dans les régions du monde qui ont désespérément besoin de cette assistance.

Lorsque nous voyons, avec une profonde tristesse, qu'un grand nombre de démocraties nouvelles ou rétablies traversent de graves difficultés économiques et sociales, que leur maigre développement se trouve bloqué ou en retard, qu'elles ont des dettes énormes qu'elles ne peuvent régler par manque de ressources, et que les crédateurs, qu'il s'agisse de gouvernements de pays développés ou d'institutions internationales de crédit, leur imposent des conditions qui freinent et affectent encore davantage leur croissance et leur développement, il nous vient immédiatement à l'esprit que ces gouvernements et ces institutions pourraient également contribuer à alléger la situation pénible que traversent ces pays moins fortunés. Humaniser les crédits internationaux, réviser la dette extérieure, payer un prix plus juste pour nos produits d'exportation, voilà des mesures qui, parmi d'autres, pourraient contribuer à régler en partie ces problèmes.

C'est pourquoi je voudrais exprimer l'appui de la délégation hondurienne au projet de résolution qui figure dans le document A/49/L.49, intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies», question qui figure au point 159 de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale.

Dans ce projet de résolution, le Secrétaire général est prié d'étudier, dans la limite des ressources existantes, les moyens et mécanismes grâce auxquels le système des Nations Unies pourrait appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies; et il est prié en outre de présenter à l'Assemblée générale un rapport détaillé sur la question. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales mérite cela et plus encore.

**M. Illueca** (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) : S'agissant de la question de la promotion et de la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies, le Panama, au nom duquel je prends la parole, a une position historique qui remonte à la réunion du Congrès amphictyonique convoqué par le Libérateur, Simon Bolivar, en 1826 dans l'isthme de Panama. Le Libérateur voulait que les républiques latino-américaines, qui s'étaient récemment détachées de l'Espagne, s'organisent contre le despotisme interne et la domination étrangère par le biais du Traité de l'Union, de la Ligue et de la Confédération. Les Protocoles du Congrès panaméen renferment les principes fondamentaux d'unité et

d'intégration de l'Amérique latine, ainsi que les signes avant-coureurs évidents de l'Organisation mondiale.

Il est dès lors facile de comprendre la contribution décisive du Groupe de Contadora — Colombie, Mexique, Panama et Venezuela — réuni sur le territoire panaméen, à la paix en Amérique centrale, pays auxquels se sont associées par la suite les démocraties soeurs du cône sud et du Pacifique Sud, ce qui a conduit à la création du Groupe de Rio, qui constitue aujourd'hui une force dynamique et constructive dans les relations tant au niveau de l'hémisphère qu'au niveau international.

À notre avis, il existe un ensemble d'idéaux et d'objectifs partagés par le Groupe de Rio, le Sommet ibéro-américain et le Sommet de l'hémisphère convoqué par le Président Clinton cette semaine à Miami, en vue de contribuer aux efforts des gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

Le projet de résolution A/49/L.49 s'inscrit dans le droit fil de la Déclaration de Managua et du Plan d'action adoptés par la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Managua du 4 au 6 juillet 1994.

Mon pays, qui a parrainé ce projet de résolution, demande instamment qu'il soit adopté à l'unanimité sans être mis aux voix.

La délégation du Panama estime que la principale raison de sa participation à ce débat est d'informer l'Assemblée générale de l'origine démocratique du Gouvernement qui a pris ses fonctions le 1er septembre dernier.

Le Président panaméen, Ernesto Pérez Balladares, qui a été élu à la suite d'élections libres et justes, a déclaré officiellement au moment de son entrée en fonctions :

«Voici le nouveau visage que le Panama offre à ses amis étrangers. Nous n'en sommes plus à l'étape de la recherche de solidarité pour le Traité du Canal ni à celle de l'utilisation de notre situation géographique. Aujourd'hui, nous voulons participer à ce nouveau monde qui lance un défi à chacun d'entre nous, et faire connaître les possibilités offertes par notre situation géographique. Nous voulons saisir toutes les chances qui s'offrent à nous, dans l'honneur, la justice et le respect, pour appliquer en toute liberté une politique étrangère ferme et énergique qui nous permette de relever les défis du prochain siècle. Nous sommes les amis de tous; nous ne sommes les ennemis de personne.»

Cette déclaration a aussi pour objectif de démontrer notre conviction que l'on ne saurait mieux rendre hommage à la démocratie qu'en continuant d'en discuter dans son cadre. Cette discussion permettra peut-être un jour à l'Organisation des Nations Unies de démêler les lois apparemment secrètes de la stabilité démocratique, de l'imperfection démocratique, du naufrage de la démocratie, en un mot, des avatars de la démocratie.

Comme tout concept politique, le concept de démocratie sous-entend une science, une connaissance de l'homme. On ne comprendra rien à la démocratie si l'on oublie qu'elle est une préoccupation, la recherche d'une politique conçue pour l'homme, un moyen de le parfaire et non pas de le corrompre. Quand la politique devient l'art de forger des grilles destinées à assujettir l'homme et non pas l'art de le libérer de ses besoins en les satisfaisant, qui peut dire quelle est la signification exacte de la liberté? C'est un sujet qui fait depuis toujours l'objet d'une discussion, mais qui reste d'actualité, parce que cette discussion porte sur l'inégalité entre les hommes, entre les peuples, entre les États.

L'Organisation des Nations Unies encourage la démocratie parce que nous savons que les bénéfices de la démocratie ont une valeur universelle, et que c'est dans la démocratie que se trouvent les éléments d'une vision harmonieuse et pacifique de la vie en société. En encourageant la démocratie, l'Organisation est consciente de l'importance symbolique et emblématique que revêt la démocratie, mais aussi de son importance réelle pour la réalisation des objectifs de paix, de justice, de développement et d'intégration sociale.

En améliorant sa capacité de se situer dans la perspective historique de l'avenir et du présent, l'Organisation des Nations Unies a contribué de manière significative aux redéfinitions qu'exigent de nous le présent et l'avenir. Elle a découvert qu'il faut préparer la communauté internationale à un nouveau pacte social qui, nous l'espérons, se concrétisera au Sommet mondial sur le développement social de Copenhague en mars 1995.

**Mme Lopez Villatoro** (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation est convaincue que toutes les mesures qui visent l'amélioration et le renforcement des systèmes démocratiques nationaux méritent la reconnaissance et l'appui résolu de la communauté internationale.

En tant que Centraméricaine, j'apprécie à sa juste valeur l'épanouissement de la démocratie auquel nous avons aujourd'hui le plaisir d'assister dans tous les pays d'Amérique centrale.

Notre satisfaction devant cette situation positive est à la mesure des efforts et des sacrifices immenses qu'il a fallu consentir pour y parvenir.

En dehors du domaine strictement politique, la nécessité urgente de faire disparaître la faim, la pauvreté massive, les carences en matière d'éducation, la maladie et l'injustice sociale restent nos objectifs principaux. Il n'est pas toujours facile de conjuguer la lutte contre ces maux avec le respect rigoureux de tous les principes démocratiques. Mais si nous y parvenons, non seulement pourrons-nous garantir que les transformations sociales nécessaires pour surmonter le sous-développement ne nuisent pas à la démocratie, mais pourrons-nous assurer en outre sa pleine entrée en vigueur. En effet, la démocratie ne revêt pas seulement une dimension politique, elle a également des aspects économiques, sociaux et culturels.

Il convient d'ajouter que même si l'on s'en tient uniquement à sa dimension politique, la démocratie n'est pas simplement un système d'élection libre et régulière de gouvernants. C'est un mécanisme de participation générale de la société à la prise de décisions qui la concernent et de contrôle de l'arbitraire du pouvoir. Ce mécanisme ne peut fonctionner efficacement s'il n'est pas lié au respect de tous les droits de l'homme.

La volonté politique des peuples d'Amérique centrale de construire la paix, laissant à jamais de côté une ère de conflits violents nés de la guerre froide ainsi que d'antagonismes internes, s'est trouvée reflétée dans les accords des présidents de l'Amérique centrale, qui ont inclu un appel aux institutions internationales pour qu'elles appuient ce processus. En vertu de ces accords, nos pays, les États et les organisations participantes, notamment le système des Nations Unies, ont non seulement fourni des ressources, mais ont également adopté des mesures novatrices et efficaces pour établir et consolider la paix dans la région.

L'on a montré ainsi que nos pays ne peuvent progresser sans la communauté internationale. Les tâches nécessaires pour assurer, dans le contexte mondial, le respect des droits de l'homme et l'existence de conditions propices à la réalisation de nos objectifs démocratiques sont intimement liées à nos efforts visant à surmonter les obstacles qui se dressent contre le renforcement de nos institutions démocratiques.

Il est d'une importance vitale pour nos pays que la communauté internationale et ses institutions tiennent compte des caractéristiques particulières que présente la situation complexe des démocraties nouvelles ou rétablies. Dans celles-ci, un grand nombre des pressions qui menacent

la démocratie sont en général le résultat de la lutte même pour la démocratie, et les attentes de satisfactions immédiates que son évocation éveille chez ceux qui ont subi des privations pendant longtemps en font un foyer de désillusion si ces besoins ne sont pas satisfaits à court terme. Ces frustrations peuvent non seulement rendre plus difficiles les activités du Gouvernement, mais elles peuvent également donner une large marge d'action aux forces antidémocratiques. Nous devons donc, sans refuser la liberté aux ennemis de la liberté, être extrêmement vigilants et faire très attention à ce que les tendres bourgeons qui ont servi à implanter la démocratie dans nos pays ne soient pas détruits par l'agression des forces antidémocratiques.

Dans le nouveau contexte international, le multilatéralisme a retrouvé un nouvel élan et contribue, de manière très intensive et intégrale, à la solution de problèmes dont l'existence même rend difficile l'application de la démocratie. Mon pays en est témoin. Les organismes des Nations Unies ont contribué de manière efficace aux efforts déployés par notre gouvernement pour renforcer les institutions démocratiques, renforcer l'État de droit, mener à bien les négociations nées de la ferme volonté de réconciliation qui anime les Guatémaltèques et rapatrier les milliers de nos compatriotes réfugiés à l'extérieur du pays, à la suite d'années de violence.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour consolider la démocratie dans notre pays et mener à son terme un processus d'établissement d'une paix ferme et durable. C'est pourquoi nous formulons des vœux fervents pour que le système des Nations Unies, grâce à ses efforts — entre autres, la Mission des Nations Unies de vérification de la situation des droits de l'homme et du respect de l'Accord global sur les droits de l'homme au Guatemala — continue de contribuer, directement et indirectement, à la conclusion rapide des négociations qui doivent mettre fin, à bref délai et définitivement, au conflit armé interne qui a ravagé le Guatemala pendant plus de 30 ans de lutte aussi tragique que stérile.

La délégation guatémaltèque est sûre que l'important projet de résolution dont nous sommes saisis, qui a été présenté avec une telle éloquence par l'Ambassadeur du Nicaragua, et qui est parrainé par 60 pays, sera approuvé par consensus.

**M. Cárdenas** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est pour ma délégation une satisfaction véritable et intime que de pouvoir prendre la parole sur cette question de l'appui qui, à travers le système des Nations Unies, peut être donné aux efforts déployés par certains gouvernements

pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

Comme nous l'avons déjà fait au mois de juillet de cette année, lorsque la République argentine — avec 73 autres États — a participé activement à la deuxième Conférence internationale sur cette question, nous renouvelons notre appui à cette priorité. Cela a été exprimé dans la ville de Managua lors d'un consensus qui a résulté de l'élan né à Manille en juillet 1988.

Mon gouvernement réaffirme de cette tribune son engagement inébranlable et sans équivoque envers la démocratie et la liberté. Il le fait parce que la démocratie, les libertés individuelles et les droits de l'homme entretiennent une relation très étroite qui en font les trois piliers centraux du développement moderne face à la personne humaine, et non pas derrière elle.

La démocratie politique est bien loin d'être uniquement un luxe pour les peuples riches. C'est également un besoin urgent pour les pays pauvres, sans la présence de laquelle il est, par exemple, difficile de canaliser l'expression de la volonté populaire vers les autorités ou d'éliminer la corruption. De même, sans elle, il est difficile de pouvoir corriger les abus ou se débarrasser des dirigeants incompetents, car lorsque les gouvernements font preuve d'arrogance, de frivolité ou d'indélicatesse, ils perdent la confiance et l'adhésion de leur peuple, et sont remplacés, à la suite d'élections, menées dans l'ordre et dans la stabilité que seule la démocratie peut garantir. Car elle porte en elle précisément les anticorps qui la défendent des excès. Il n'y a pas de démocratie authentique s'il n'est pas possible d'exprimer la volonté du peuple par la voie d'élections universelles respectant le pluralisme.

Depuis la fin de la guerre froide, à la suite de l'effondrement de cette grande utopie qui a tenté pendant des décennies de pervertir la notion même de démocratie, on a vu petit à petit comment la démocratie s'est affirmée en tant qu'idéal à atteindre, mais également de plus en plus en tant que réalité partout dans le monde.

En Amérique latine, à la fin des années 80, on parlait de la «décennie perdue». En revanche, les années 90 commencent à être reconnues comme la «décennie de l'Amérique latine». Dans toutes les régions d'Amérique latine, il se produit des faits qui prouvent une fois encore un engagement généralisé envers un nouveau modèle qui, se fondant sur la démocratie, s'édifie sur la liberté.

Dans le cas particulier de l'Amérique centrale, il est devenu évident en outre que la paix est un facteur essentiel du développement. Et on ne répétera jamais assez que sans le développement, la paix et la démocratie sont inévitablement vulnérables.

La démocratie est importante non seulement parce qu'elle permet le plein exercice des libertés individuelles, mais aussi parce qu'elle est incompatible avec la terreur et qu'elle interdit à l'État d'étouffer l'individu. C'est pourquoi les institutions officielles ne sont pas seules à la caractériser; il y a aussi la liberté de l'information, capable de percer les murailles derrière lesquelles le pouvoir, sous toutes ses formes, dissimule parfois son mépris des droits de l'homme.

Dans le cadre de la démocratie et de la liberté qu'elle engendre et garantit, l'initiative privée prospère tandis que les chances qu'offrent à chacun la liberté politique et la liberté économique se multiplient.

En réalité, la formule moderne du développement repose sur les bases de la démocratie et du marché, mais aussi sur les responsabilités correspondantes qui incombent à l'État, lequel, devant la société tout entière, doit être le garant du maintien de l'équilibre sans lequel l'inégalité apparaît et s'accroît.

Mais la démocratie n'est pas automatiquement une formule parfaite. C'est seulement la voie la meilleure et la plus juste, ni plus, ni moins. C'est celle qui offre les plus grandes possibilités et qui, en dépit des risques, donne les meilleurs résultats, car elle accepte la diversité, n'impose pas l'homogénéité, permet la créativité, récompense l'effort et démasque l'autoritarisme. Mais avant tout c'est un instrument de respect et un véhicule de tolérance.

La démocratie suppose en outre l'acceptation de la diversité. C'est dire qu'elle permet de laisser de côté les phobies égalitaires, celles qui détruisent l'initiative, gommement la personnalité, altèrent la liberté et aliènent les consciences. Ces phobies mènent toujours à l'échec, car elles font abstraction de toute logique politique et de tout bon sens économique, parce que justice et arithmétique n'ont jamais été et ne seront jamais synonymes.

La démocratie doit se construire progressivement et se défendre en permanence. C'est un processus lent, ou plutôt une voie sans fin qu'à l'instar de tant d'autres, on pave au fur et à mesure qu'on la parcourt.

Ceux qui ont connu les jours sombres où la démocratie faisait défaut ont besoin des encouragements de ceux qui

jouissent de ses bienfaits depuis si longtemps qu'elle est devenue l'un de leurs traits forts et qui ont donc le devoir d'en encourager le rayonnement. Ce sont précisément ceux-là qui, individuellement ou conjointement, peuvent aider à changer de cap, à réduire le coût de la transition, grâce à leur solidarité, et faire en sorte que ceux qui luttent jouissent rapidement des bienfaits de la démocratie même s'ils manquent des ressources élémentaires.

Récemment, à Managua, nous avons convenu de demander au Secrétaire général d'étudier de quelle façon l'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer à promouvoir et consolider les démocraties rétablies. C'est pourquoi nous sommes ici. Cet objectif est pour nous une priorité. Voilà pourquoi la République argentine a parrainé et appuyé sans réserve le projet de résolution dont nous sommes aujourd'hui saisis.

**M. Castaneda-Cornejo** (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : En dépit des changements intervenus, lorsque la première Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies a eu lieu à Manille, en 1988, les relations internationales traduisaient toujours l'affrontement qui avait caractérisé la période de la guerre froide. Il y avait alors dans la politique mondiale une dynamique qui ne permettait pas de définir la situation mondiale. La crainte et la méfiance qui freinaient le processus de démocratisation de la société internationale subsistaient.

En 1994, soit après une courte période de six ans, de profondes transformations se sont produites, qui ont modifié la carte géopolitique mondiale. Les événements en Europe de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique, qui ont amené la formation de nouveaux États, et le fait que d'autres nations ont accédé à l'indépendance ou ont acquis officiellement le statut d'État et sont devenus des Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies ont concrétisé les aspirations des peuples de ces pays, qui ont enfin pu exercer leur droit à l'indépendance, à l'autodétermination, à une identité nationale, culturelle, idéologique et religieuse qui leur soit propre, et forger leur propre destin dans un vaste concept de démocratie. Malheureusement, dans la plupart des cas, aucun progrès n'a été fait vers la consolidation de la démocratie du fait de la réapparition de vieux antagonismes aux formes diverses entre plusieurs de ces nouveaux États.

C'est dans un contexte international où conflits et problèmes d'intérêt mondial se sont multipliés et où les Nations Unies, de plus en plus sollicitées pour trouver des solutions, non seulement aux problèmes politiques, mais aussi aux problèmes socio-économiques pressants, voient

leurs responsabilités augmenter qu'a eu lieu, du 4 au 6 juillet de cette année, au Nicaragua, la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. L'objectif fondamental de la Conférence était de réaffirmer l'importance et l'efficacité de la démocratie représentative en tant que système de gouvernement et d'évaluer les progrès, obstacles et perspectives des nouvelles démocraties, aux niveaux national, régional et mondial.

Qu'il me soit permis de parler plus particulièrement du processus de démocratisation en Amérique centrale, notamment en El Salvador.

C'est avant le début des années 80 que l'Amérique centrale a commencé à ressentir les effets d'une profonde crise politique, économique et sociale due au fait que les sociétés nationales s'étaient développées dans un système démocratique limité par le manque de programmes sociaux — soit qu'ils n'aient pas été élaborés, soit qu'ils n'aient pas été exécutés —, la promotion d'une doctrine de la sécurité nationale, la fermeture des espaces politiques et diverses formes de violations des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Les changements internationaux — et notamment la nouvelle structure du pouvoir mondial — ont eu une influence sur la situation critique de la région, où les conditions ont été créées pour faciliter et rendre viable le processus de transition de l'affrontement à la paix, à la consolidation de la démocratie et au développement durable.

Le «Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale» (Esquipulas II), adopté au Guatemala en 1987, consiste en des accords aux termes desquels nos présidents ont décidé de jouer un rôle de premier plan dans la recherche de solutions politiques à la crise en Amérique centrale, et d'unir leurs efforts pour réaliser la paix, la démocratie et le développement grâce à l'adoption de mesures et de programmes destinés à surmonter les causes de cette crise. La mise en oeuvre de ces accords a été facilitée par une situation internationale à la fois dynamique et changeante, qui a eu pour résultat la fin des conflits armés et le processus de renforcement de la paix et de la démocratie au Nicaragua et en El Salvador. Les négociations se poursuivent au Guatemala pour résoudre les problèmes politiques et sociaux de ce pays et pour engager un processus de maintien et de renforcement de la paix.

S'agissant d'El Salvador, comme nous l'avons dit en d'autres occasions, la crise des années 80 et ses causes furent similaires à la situation existant dans d'autres pays en

développement. En ce qui concerne le sérieux problème salvadorien, je voudrais me référer au cinquième paragraphe de notre déclaration au Conseil de sécurité, le 23 novembre, lors de la discussion de la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), dans laquelle nous affirmions :

«Pour comprendre l'ampleur de la crise qu'a connue El Salvador, il est indispensable de se tourner vers le passé. La crise ne découlait pas du néant, mais d'anciens et de profonds déséquilibres sociaux, politiques, économiques et culturels. Une des caractéristiques négatives de la vie nationale a été la limitation de débouchés et de mécanismes propres à favoriser le pluralisme idéologique et le respect de la coexistence de partis politiques, ce qui a entravé la mise en valeur intégrale du système démocratique.» (S/PV.3465, p. 3)

Il est important de souligner que, parallèlement au conflit armé, des efforts politiques étaient faits en El Salvador en vue d'ouvrir un dialogue et de créer des occasions de nature à encourager les négociations entre les parties au conflit, processus qui se développa et se renforça après 1990. C'est à cette époque que nous avons demandé au Secrétaire général d'exercer une médiation dans la recherche de solutions politiques et de la réalisation de la paix de façon pacifique et de faire adopter des mesures destinées à favoriser la réunification et la reconstruction du pays sur des principes démocratiques, en particulier du respect et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Comme la communauté internationale le sait, l'Accord signé à Chapultepec, au Mexique, en janvier 1992, a mis fin au conflit armé en El Salvador et a marqué l'achèvement de la première phase du processus de paix mais le début d'une période de transition complexe et difficile au cours de laquelle les engagements pris servirent de cadre pour développer un processus politique, économique et social qui, nous en sommes convaincus, aboutira à la consolidation de la démocratie.

Il est important de souligner le rôle joué par les Nations Unies, par le biais du Secrétaire général et de ses représentants ainsi que du mécanisme international mis en place pour vérifier et contribuer au maintien et à la consolidation du processus de paix en Amérique centrale : le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua (ONUVEN), la Commission internationale d'appui et de vérification mise en place en collaboration

avec l'Organisation des États américains (CIAV/OEA) et la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL). Il faut également souligner le soutien de pays amis directement intéressés par ce qui se passe dans la région, en particulier ceux qui ont coopéré — et continuent de le faire — avec le Secrétaire général dans la recherche de solutions politiques de même ceux qui ont fourni une assistance technique et financière pour la mise en oeuvre de programmes spéciaux de coopération en vue de compléter les efforts de paix, et ce, en s'attaquant aux causes structurelles de nos problèmes et en renforçant le processus démocratique.

Le soutien international a été très important — en fait indispensable — dans la consolidation de la démocratie, et il a joué un rôle particulier dans la tâche des Nations Unies sur le terrain en Amérique centrale, qui a non seulement permis de veiller au respect des engagements et de maintenir et de consolider la paix, mais a également agi de façon dissuasive sur les éléments susceptibles de déstabiliser le processus de paix et la consolidation de la démocratie.

En dépit des progrès réalisés, nous devons reconnaître que la démocratie est fragile, en particulier si les problèmes prioritaires de la société ne sont pas traités. Ces derniers incluent la nécessité d'améliorer les conditions sociales difficiles de larges couches de la population, conditions qui pourraient à tout moment mettre en danger les progrès déjà réalisés.

En raison de ces considérations et du fait qu'il importe de trouver d'autres voies pour éviter la résurgence de cette tragique période de l'histoire d'El Salvador, ce dernier a pris part à la première et à la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, convaincu que le système démocratique — dans toutes ses dimensions — est le seul système permettant aux sociétés de réaliser le dialogue et la réconciliation, de maintenir la stabilité nécessaire et de réaliser un développement durable qui, à son tour, peut contribuer à renforcer la paix et la sécurité internationales. Cela est particulièrement vrai, s'il existe en même temps une démocratisation des relations internationales permettant l'exercice de droits égaux par tous les États Membres de la communauté internationale; cela serait un facteur positif dans la promotion et la consolidation de l'ère de solidarité et de coopération internationales qui caractériseront ce qu'on appelle le nouvel ordre international.

Convaincu de la nécessité d'échanger des expériences et d'adopter des mesures complémentaires effectives en vue de consolider la démocratie, El Salvador soutient et approuve les dispositions de la Déclaration de Managua et le

Plan d'action adopté lors de la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. À cet égard, nous soutenons la décision adoptée lors de cette conférence de demander au Secrétaire général de soumettre, conformément à la pratique établie, un rapport sur la façon dont l'Organisation pourrait appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, demande reflétée dans le projet de résolution A/49/L.49, dont nous sommes un des auteurs.

Pour terminer, je voudrais dire que nous comprenons les problèmes financiers de l'Organisation compte tenu des demandes croissantes qui lui sont adressées et de ses responsabilités anciennes et nouvelles. En outre, même si la Charte n'explique pas clairement l'idée de démocratie, nous sommes conscients du fait que son préambule ainsi que ses buts et principes contiennent les critères fondamentaux de la démocratie à tous les niveaux. Pour que l'ONU soit efficace et réponde aux attentes des nations, les États Membres doivent lui accorder tout l'appui politique requis et faire face à leurs obligations financières afin de lui fournir les ressources dont elle a besoin pour traduire en réalité les buts et principes de la Charte : «Nous, peuples des Nations Unies». Je pense en particulier à la promotion du progrès social et à l'amélioration du niveau de vie dans le cadre d'un concept de liberté plus large. Nous pensons que cela est conforme à la nouvelle stratégie de développement et à l'agenda pour le développement du Secrétaire général, questions prioritaires dans le programme de notre organisation, et un nouveau concept devant conduire à la concrétisation des dispositions de la Charte.

**M. Berrocal Soto** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Costa Rica accorde une grande importance à ce point de l'ordre du jour et remercie sincèrement la délégation de la République soeur du Nicaragua, et en particulier l'Ambassadeur Erich Vilchez, pour le soin et la rapidité dont ils ont fait preuve pour soumettre à l'attention de l'Assemblée la Déclaration de Managua et le Plan d'action adopté à la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue du 4 au 6 juillet 1994.

*Le Prince Sisowath Sirirath (Cambodge), Vice-Président, assume la présidence.*

Ces documents apportent une contribution extraordinairement intéressante au travail de l'ONU en cette fin de millénaire et dans le contexte de la situation internationale actuelle. Mais, plus encore, il serait difficile, d'après le Costa Rica, d'élaborer un programme plus ambitieux, plus

nécessaire et qui réponde autant aux aspirations les plus grandes et les plus profondes des peuples du monde, aux quatre coins du globe, sans exception, que celui qui figure dans la Déclaration et le Plan d'action de Managua.

Le Costa Rica est une démocratie ancienne et bien établie, qui connaît depuis 100 ans un régime intégral de libertés publiques et privées. Depuis la fin du XIXe siècle, soit depuis plus d'un demi-siècle avant la création de l'Organisation des Nations Unies, ceux qui nous gouvernent sont élus tous les quatre ans au bulletin secret au cours d'élections libres, dans un système multipartite qui garantit efficacement et intégralement l'expression libre et souveraine de la volonté populaire et le strict respect des droits fondamentaux de tous les citoyens, à l'abri de toute distinction idéologique, politique, de sexe, de race et de croyance religieuse. Depuis l'année 1948, nous sommes une démocratie qui ne dispose ni d'armes, ni d'armée, et maintenant, à quelques années de la fin du XXe siècle, nous avons entrepris l'un des programmes les plus ambitieux et largement loués au niveau mondial : le programme de protection de l'environnement, de la nature et de la diversité biologique. L'objectif national est de transformer notre processus de développement national et nos relations internationales en un plan de développement durable, et pour le faire, nous oeuvrons activement en coopération avec les pays frères d'Amérique centrale et avec l'appui de la communauté internationale.

Les Costa-Riciens de divers partis politiques et de diverses convictions religieuses s'enorgueillissent de ce progrès qui reste toutefois insuffisant, comme il le demeure dans d'autres démocraties centenaires et exemplaires, qui sont également représentées à l'Assemblée générale. Le système démocratique est, par définition, un processus perfectible et, par conséquent, avec le temps, la construction et le développement d'une société et d'un pays dans la liberté et dans le strict respect de la primauté du droit, est une obligation et une responsabilité quotidiennes pour tous les citoyens et leurs organisations représentatives. Cela vaut également pour l'ordre économique et social et également pour la modernisation et l'amélioration constantes des institutions démocratiques, la conduite des affaires gouvernementales, le contrôle de l'exercice du pouvoir politique, le respect intégral et absolu des droits de l'homme et l'exercice quotidien des droits et obligations, tant des gouvernants que des gouvernés.

C'est pourquoi la Déclaration et le Plan d'action de Managua sont une source d'inspiration et incitent à oeuvrer en commun à une coopération internationale véritable, tant dans la perspective Nord-Sud que dans celle de la coopéra-

tion Sud-Sud. Dans cet échange constructif et nécessaire d'expériences, la coopération est rehaussée et elle se développe grâce aux diverses approches de l'organisation même et du fonctionnement des institutions démocratiques considérées en tant que telles, dans le contexte de régimes parlementaires s'inspirant des démocraties européennes et des systèmes présidentiels comme ceux qui existent en Amérique, conformément aux traditions juridiques et aux régimes juridiques d'inspiration romaine, française, anglo-saxonne et mêmes d'autres plus anciens et propres aux cultures millénaires de l'Asie. Ces sources d'inspiration universelles constituent un patrimoine commun de l'humanité, qui peut et doit être certes partagé pour appuyer et stimuler les processus démocratiques dans ce qu'on appelle les nouvelles démocraties ou rétablies, mais également pour approfondir le régime de libertés publiques et privées afin de consolider et d'améliorer les systèmes électoraux ou de contrôler le pouvoir politique et la répartition des pouvoirs de l'État, sans exception, dans tous les pays démocratiques qui font partie de l'ONU.

Cependant, cet échange d'expériences et ce programme de coopération, comme indiqué dans la Déclaration et le Plan d'action de Managua, doivent nécessairement dépasser les critères conceptuels et les jugements de valeur des systèmes démocratiques et le respect de la liberté par opposition aux régimes totalitaires et autoritaires, qu'ils soient de gauche ou de droite, fondamentalistes ou religieux, ou simplement le produit d'ambitions militaires ou populistes. Pour aller au-delà de la rhétorique, la communauté internationale doit faire un effort concerté pour viser des projets concrets d'action et pour consolider un programme efficace de coopération internationale, avec l'appui du Secrétaire général et des institutions du système des Nations Unies, ainsi que des pays développés et des organismes financiers mondiaux et régionaux de coopération internationale. Les peuples sont las des paroles et des bonnes intentions. Il faut maintenant agir. Il est temps d'oeuvrer efficacement à la consolidation et à l'irréversibilité de l'esprit de liberté qui, en ces dernières années du XXe siècle, a transformé le système démocratique pour en faire un régime par excellence de coexistence entre les hommes et les nations.

La création d'un fonds d'affectation spéciale pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies serait un bon pas en avant vers cette orientation positive et pleine d'inspiration qui marque notre époque.

Si tel était le cas, comment le demandent la Déclaration et le Plan d'action de Managua, il serait possible d'oeuvrer, mieux que dans tout autre domaine d'action et de coopération internationale, au développement et à la consoli-

dation des nobles principes et objectifs qui ont inspiré, il y a 50 ans, la signature de la Charte de San Francisco et la création de l'Organisation des Nations Unies. Fort de ces principes, mon pays appuie et parraine le projet de résolution sur le point 159 «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies», convaincu qu'il s'inscrit pleinement dans l'histoire et la tradition démocratique centenaire du Costa Rica. Mon pays espère également que ce projet de résolution sera adopté par consensus, en tant qu'hommage rendu à tous les pays représentés à l'Assemblée générale, au cinquantenaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, qui sera célébré en 1995.

**M. Ayalon** (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite dire toute notre reconnaissance au Nicaragua pour l'initiative qu'il a prise de porter cette question à l'attention de l'Assemblée générale. Nous nous enorgueillissons d'avoir appuyé cette question depuis le début.

Nous sommes heureux de voir qu'un nombre croissant d'États reconnaissent les relations fondamentales entre la démocratie, le développement, la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La démocratisation n'est pas seulement une question d'éthique. Elle est directement liée à l'instauration de la paix et de la stabilité. L'existence d'un gouvernement démocratique est la principale garantie de la prévention d'une politique de violence et d'agression. Jamais une démocratie n'a déclaré la guerre à une autre démocratie. Ce n'est pas fortuit. Cela découle de la nature même d'un gouvernement démocratique qui rend les peuples maîtres de leur destin et répond aux aspirations du peuple à la paix et à la prospérité.

L'ouverture et la participation encouragent également le développement. Les sociétés démocratiques produisent des économies pluralistes, ouvertes et entreprenantes et, par conséquent, jouissent du niveau de vie le plus élevé du monde.

Le nombre croissant de pays qui adoptent les principes de la démocratie est un des événements les plus positifs de notre époque. Mais il ne faut pas se laisser aller à la satisfaction. Les démocraties sont toujours une minorité parmi les États Membres de l'ONU et les dangers qu'elles affrontent, aux plans intérieur et extérieur, sont encore imposants. Le processus de démocratisation s'accomplit lentement et doit être encouragé et protégé pour porter ses fruits. Il

dépend d'une orientation courageuse et de la mise en place d'un soutien au plan local.

Ainsi, il convient que l'ONU appuie les efforts déployés par les gouvernements des démocraties nouvelles ou rétablies. La communauté internationale doit favoriser le développement d'une culture politique démocratique en inculquant des valeurs démocratiques aux citoyens, et notamment aux jeunes. Le processus d'enseignement de la démocratie doit être constamment renouvelé pour encourager les citoyens à être des participants informés et actifs à la noble tâche qu'accomplit le gouvernement. L'aide économique joue également un rôle crucial pour étayer les réformes démocratiques et assurer la viabilité des jeunes institutions démocratiques. Nous sommes convaincus que le rapport du Secrétaire général qui sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa cinquantième session confèrera la plus importante priorité à l'appui demandé au système des Nations Unies.

Israël encourage la démocratisation en agissant. C'est en ce sens qu'il a répondu à la demande de l'ONU et envoyé un groupe d'observateurs en Afrique du Sud à l'occasion des premières élections libres et non raciales qui s'y sont déroulées. Il a également accédé à la demande de l'ONU en envoyant des observateurs chargés de surveiller les élections au Mozambique. De plus, il s'est offert, à la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue en juillet dernier à Managua, à parrainer un cours international sur l'administration démocratique. Ce cours traitera de questions telles que la tenue d'élections, l'équilibre des pouvoirs, l'éducation pour la démocratie et d'autres questions relatives à la consolidation du processus démocratique. Israël se réjouit que les plans concernant ce cours se déroulent de manière satisfaisante.

Israël a aussi suggéré au Comité préparatoire pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU d'envisager l'inclusion d'un événement marquant la contribution que la démocratie apporte à la paix mondiale.

Israël est heureux d'être au nombre des pays qui ont parrainé divers projets de résolution présentés en faveur de la démocratisation au cours de la présente session. Il considère que c'est là un moyen d'exprimer l'importance qu'il attache à la question ainsi que sa volonté de coopérer avec la communauté internationale en vue d'apporter l'aide qui convient aux démocraties nouvelles ou rétablies partout dans le monde. Par conséquent, la délégation israélienne s'est portée coauteur du projet de résolution A/49/L.49 et espère qu'il sera adopté par consensus.

**M. Motsyk** (Ukraine) (*interprétation du russe*) : La délégation de l'Ukraine se félicite de l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, à l'initiative du Nicaragua, du point intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». L'Ukraine est au nombre des auteurs de cette initiative et s'est portée coauteur du projet de résolution (A/49/L.49) présenté à ce sujet.

Il est à la fois important et à propos d'examiner la question de la promotion et de la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies. Les démocraties nouvelles ou rétablies représentent une partie importante de la communauté internationale; leur sort déterminera dans une grande mesure le cours de l'histoire mondiale dans son ensemble et la forme que prendra le monde de demain, de même qu'il décidera de ce qu'il sera possible à l'humanité d'emporter au XXIe siècle.

À ce sujet, la délégation de l'Ukraine exprime sa gratitude au Gouvernement des Philippines, qui a organisé la première Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, pour avoir avancé l'idée d'un échange mutuel sur les expériences vécues par les États constituant des démocraties nouvelles ou rétablies. Les deux Conférences internationales qui ont eu lieu — aux Philippines en 1989 et au Nicaragua en 1994 — ont montré l'utilité incontestable des débats portant sur les problèmes que connaissent les démocraties nouvelles ou rétablies et souligné le fait que la Conférence, où sont représentés des États de tous les groupes régionaux, acquiert graduellement un cadre organisationnel mieux défini. Nous croyons qu'il serait utile de poursuivre cette activité à l'avenir.

La délégation de l'Ukraine tient à exprimer en particulier sa reconnaissance au Gouvernement et au peuple nicaraguayens pour la façon remarquable dont ils ont organisé la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Managua du 4 au 6 juillet 1994. La Conférence a donné l'occasion d'entamer un échange de vues constructif et productif, de formuler et d'adopter par consensus deux documents importants : la Déclaration de Managua et le Plan d'action. La délégation de l'Ukraine a participé aux travaux de la Conférence et joué un rôle très actif dans la formulation du texte de ces deux documents.

La Déclaration de Managua et le Plan d'action constituent un programme pour les démocraties nouvelles ou rétablies qui s'efforcent de consolider le processus démocratique qu'elles ont choisi. Les dispositions contenues dans ces deux documents comprennent un ensemble détaillé des

tâches devant être accomplies par les États qui édifient une société démocratique pour la première fois ou qui rétablissent la démocratie après une période de pouvoir totalitaire.

Je n'analyserai pas en détail les documents adoptés à Managua. Ma délégation se bornera à aborder ce qui lui semble être des dispositions clefs. Elle est d'accord avec l'affirmation contenue dans la Déclaration : la démocratie est l'outil approprié du développement humain et social. Elle croit également qu'un système vigoureux, démocratique et pluraliste est étroitement lié au développement durable et à l'amélioration de la qualité de vie de tous les groupes de population, notamment des groupes à faible revenu. Partout où le développement est durable, la démocratie s'en trouve renforcée. Inversement, un déclin du processus de développement ou un marasme économique menacent les institutions démocratiques.

Il faut ici accorder une attention spéciale à la situation particulière des États qui ont émergé sur le territoire de l'ex-Union soviétique. Leur situation ne peut être mise sur le même pied que celle des autres États post-communistes. La principale différence réside dans le fait que les États de l'ex-Union soviétique se caractérisaient non seulement par l'absence d'une véritable démocratie mais aussi par l'inexistence de la propriété privée, et que la notion de marché et l'esprit qui l'accompagne y avaient presque complètement disparu. Ces pays, dont l'Ukraine, doivent donc faire face à une double transition : passer du totalitarisme à la démocratie et d'une économie centralisée à une économie de marché. En outre, ce double problème est aggravé en Ukraine par le fardeau énorme légué par la catastrophe de Tchernobyl et par le coût, estimé à plusieurs milliards de dollars, de la destruction des armes nucléaires et de la conversion de l'industrie militaire dont nous avons hérité.

Un des facteurs importants qui entravent sérieusement le développement des processus démocratiques dans le monde est l'épidémie de conflits. Nous partageons la préoccupation générale face aux conflits sanglants qui font encore rage, et nous appuyons l'appel contenu dans la Déclaration de Managua selon laquelle il faut leur trouver des solutions politiques pacifiques. Le paragraphe 25 de la Déclaration, qui dit que

«le respect le plus rigoureux de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières et des traités internationaux valablement concertés est indispensable au développement et à la consolidation de la démocratie.» ( A/49/713)

revêt pour nous une grande importance.

Enfin, les dispositions relatives au problème du désarmement ont également pour nous une importance particulière. Conformément au paragraphe 22 de la Déclaration, les démocraties nouvelles ou rétablies soutiennent résolument les accords de désarmement entre les États qui possèdent des armes classiques et ceux qui possèdent des armes nucléaires.

À cet égard, la délégation ukrainienne informe l'Assemblée générale que, lors du Sommet des chefs d'État ou de gouvernement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est tenue à Budapest le 5 décembre 1994, l'Ukraine a transmis aux États dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) l'instrument de l'adhésion de notre pays à ce traité. Comme l'a déclaré le Président Leonid Kuchma de l'Ukraine lorsqu'il a pris la parole au Sommet, la décision d'adhérer au Traité «est un événement véritablement historique qui montre le caractère pacifique, l'ouverture et la prévisibilité de notre politique étrangère... Un État qui a sur son territoire le troisième potentiel nucléaire du monde a volontairement renoncé au statut d'État doté d'armes nucléaires et a adhéré au TNP.»

L'Ukraine a maintenant des raisons d'espérer que les États nucléaires, premièrement les États parties à l'Accord trilatéral en date du 14 janvier 1994, vont, conformément à leurs obligations, accélérer la fourniture d'assistance financière, technique et autres à l'Ukraine, compte tenu du processus de notre désarmement nucléaire.

Nous espérons que le début de ce processus de désarmement nucléaire de l'Ukraine servira d'exemple à d'autres États dotés d'armes nucléaires. Cela permettrait de libérer des ressources financières importantes et permettrait de les canaliser vers les objectifs du développement, ce qui, à son tour, aboutirait à la consolidation des processus démocratiques dans le monde.

Le problème de la promotion et de la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies est une question très importante. Comme toute autre question importante, ce problème devrait ne pas être négligé par l'ONU. Nous croyons que, même à ce stade, l'ONU fait beaucoup pour la promotion des processus démocratiques dans le monde dans son ensemble, et dans les États à titre individuel en particulier. Nous croyons que cette tendance devrait être encore renforcée, notamment cette année alors que la question de la promotion et de la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies est discutée à l'Assemblée générale pour la première fois.

En conclusion, la délégation ukrainienne exprime l'espoir que le projet de résolution A/49/L.49 sera adopté par consensus.

**M. Samassekou (Mali) :** Ma délégation se réjouit de l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session d'une question additionnelle intitulée : «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». Mon pays est coauteur de cette demande d'inscription, ainsi que du projet de résolution soumis à notre assemblée, projet qui, nous l'espérons, sera adopté par consensus.

La question soumise à notre examen revêt un intérêt particulier pour le Mali, qui, comme de nombreux autres pays, a participé à la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies tenue à Managua, au Nicaragua, du 4 au 6 juillet 1994.

Cette conférence a permis l'adoption de deux importants documents : la Déclaration et le Plan d'action de Managua. Dans cette déclaration, la Conférence a demandé au Secrétaire général des Nations Unies «d'établir une étude sur les façons dont le système des Nations Unies pourrait soutenir les efforts que consentent les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies».

Dans ses différentes interventions lors du débat général, la délégation malienne a déjà eu l'occasion, au cours des sessions précédentes, de présenter devant l'Assemblée générale les changements politiques profonds intervenus au Mali ces dernières années.

En effet, le Mali s'est engagé depuis le 26 mars 1991 dans un processus de démocratisation marqué par la mise en place d'institutions démocratiques et l'instauration de la liberté d'expression de la presse à travers la presse écrite et les radios libres, l'entrée en compétition d'une quarantaine de partis politiques pour les élections municipales, l'élection d'une assemblée nationale composée de 11 partis politiques, et enfin, l'élection d'un Président de la République au suffrage universel.

Si la transition démocratique a été réussie en s'achevant avec l'investiture officielle, le 8 juin 1992, du Président de la IIIe République, le processus démocratique, lui, se poursuit dans un contexte socio-économique particulièrement difficile.

En effet, depuis l'avènement de la démocratie, l'autorité de l'État est constamment soumise à de nouvelles

épreuves. Le concept de démocratie n'est pas bien perçu car, pour certains citoyens, la démocratie signifie licence, liberté totale, voire anarchie.

La situation socio-économique, elle aussi, est préoccupante, car l'État malien, à l'instar d'autres pays en développement, dispose de peu de moyens pour faire face aux besoins nombreux et prioritaires de la population dans le domaine de l'éducation, de la santé publique, de l'hydraulique villageoise et de création ou d'entretien des infrastructures.

À ces nombreuses exigences viennent s'ajouter les revendications pressantes de la jeunesse, notamment de la jeunesse scolaire, des jeunes diplômés sans emploi et des populations de certaines zones déshéritées. Le Gouvernement est également saisi d'autres revendications provenant du monde du travail, des partants volontaires à la retraite et des travailleurs compressés dans le cadre du programme d'ajustement structurel.

La situation que je viens de décrire n'a pas entamé la détermination des autorités de mon pays de trouver des solutions aux problèmes existants.

C'est ainsi que le Gouvernement a conclu un pacte social avec l'Union nationale des travailleurs, puis organisé un débat national sur le problème de l'emploi.

L'application du pacte social, établissant un partenariat libre et responsable entre le Gouvernement et les représentants des diverses catégories socioprofessionnelles permet d'endiguer, depuis 1992, les crises sociales dont l'effet constant et néfaste est de fragiliser les jeunes démocraties.

Dans le cadre de ses actions en faveur de la promotion de la femme, le Gouvernement a organisé un forum national des femmes suivi d'un atelier sur la définition d'une politique féminine. Il a également créé d'abord un secrétariat d'État chargé de l'action sociale et de la promotion féminine puis un commissariat à la promotion des femmes, dirigé par une femme ayant rang de ministre.

Plus récemment, les concertations régionales qui se sont déroulées à travers tout le pays ont été l'occasion d'un débat ouvert et fécond sur l'avenir de la nation. Elles ont permis à toutes les populations, dans leurs régions respectives, de donner leur avis sur les grandes préoccupations de la nation et d'y proposer des solutions.

Une synthèse, au niveau national, des différentes propositions, a été faite et soumise à l'examen du Gouvernement.

Plusieurs mesures ont été préconisées dans le sens de la consolidation de la démocratie et des fondements de l'État de droit. Un accent particulier a été mis sur la promotion de la culture démocratique pour le relèvement continu du sens civique des populations.

Par ailleurs, il a été reconnu que la décentralisation, conformément au principe de la libre administration réaffirmée par la Constitution, demeure l'une des principales voies devant permettre de renforcer la jeune démocratie malienne et de promouvoir un développement économique, social et culturel bâti à partir du cadre propre aux différentes communautés de base. Les échanges ont également porté sur l'ajustement structurel, la dévaluation du franc CFA et le problème de la dette extérieure.

S'agissant des réformes économiques, le débat a montré la nécessité d'assurer une plus grande prise en compte de la dimension sociale de l'ajustement structurel. Au plan économique, le Gouvernement a entrepris un programme de relance économique et d'assainissement des finances publiques.

La communauté internationale, et plus particulièrement le système des Nations Unies, se doit de soutenir les jeunes démocraties partout à travers le monde. À cet égard, ma délégation se félicite que la démocratie ait pu être restaurée en Haïti grâce à la détermination du peuple haïtien et aux efforts de la communauté internationale.

Le retour, le 15 octobre 1994, du Président Jean-Bertrand Aristide, met ainsi fin au régime illégal imposé au peuple haïtien depuis le coup d'État perpétré le 30 septembre 1991. Ma délégation a examiné avec intérêt le rapport du Secrétaire général (A/49/689) sur la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti, et a suivi avec attention la déclaration faite le 28 novembre dernier, par le Ministre des affaires étrangères et des cultes de la République d'Haïti sur l'évolution de la situation depuis le retour du Président Aristide.

Ma délégation appuie l'appel lancé par le Ministre des affaires étrangères d'Haïti en direction de la communauté internationale pour soutenir les efforts du Gouvernement haïtien visant à créer les conditions favorables à l'établissement d'une démocratie durable.

En Afrique, en dépit des efforts déployés par de nombreux gouvernements dans le cadre de l'application des programmes d'ajustement structurel, la situation économique et les conditions de vie des populations demeurent encore difficiles.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en juin 1993, a reconnu les relations d'interdépendance qui existent entre la démocratie, le développement et les droits de l'homme. Elle a ouvert ainsi la voie à une coopération internationale pour la promotion de tous les droits de l'homme y compris le droit au développement.

Ma délégation estime que l'agenda pour le développement devra réserver une attention particulière à la situation spécifique des jeunes démocraties dont la consolidation constitue un facteur garantissant la paix et la sécurité, conditions indispensables à l'amélioration du bien-être de leurs populations et, partant, de celui de l'ensemble de la communauté internationale.

Les démocraties naissantes, qui sont encore fragiles, doivent affronter les effets pervers d'une conjoncture économique défavorable, les mesures drastiques de l'ajustement structurel, les problèmes liés à la dette et les tensions sociopolitiques. Cette situation influe négativement sur tout processus démocratique.

Le processus d'ouverture démocratique amorcé dans de nombreux pays en développement et la libéralisation économique entreprise ont besoin, pour se consolider, du soutien de la communauté internationale. Cet appui est nécessaire, car il ne pourrait y avoir de démocratie véritable sans développement. Aussi, ma délégation saisit l'occasion qui lui est aujourd'hui offerte pour proposer la création d'un Fonds spécial d'appui aux démocraties nouvelles ou rétablies.

La démocratie a besoin d'un environnement sûr et stable pour s'épanouir. Dans maintes régions du monde, l'instabilité née des conflits locaux, avec comme conséquence l'augmentation du nombre de réfugiés, les questions confessionnelles qui, chaque jour gagnent du terrain, menacent gravement la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation invite toute la communauté internationale à se mobiliser davantage pour faire face à cette situation dangereuse.

**M. Sychou** (Bélarus) (*interprétation du russe*) : Le nombre élevé des auteurs du projet de résolution A/49/L.49 atteste l'étendue et le caractère actuel du processus de

rétablissement des démocraties et de formation de nouvelles démocraties ainsi que la portée mondiale de ce processus. Le Bélarus est l'un des auteurs de ce projet de résolution.

Les démocraties nouvelles ou rétablies sont un phénomène relativement récent dans la communauté internationale. Les processus de démocratisation se déroulent à une vitesse qui a pris la communauté internationale quelque peu de court. Un mécanisme correctement mis au point fait défaut pour donner des directives claires quant à l'intégration de ces démocraties dans les structures internationales existantes ou récemment créées.

En même temps, il est difficile de reprocher aux démocraties nouvelles ou rétablies leur manque de volonté de s'adapter aux réalités internationales existantes. Dans ce cadre, les États participant aux conférences internationales de Manille et de Managua ont fait connaître à la communauté internationale l'intérêt qu'ils portaient à la coopération.

Mais beaucoup trop souvent le prix à payer pour l'intégration des pays dans les structures internationales démocratiques déjà existantes ou nouvelles est trop coûteux et ils sont en droit de demander, en contre-partie de leurs efforts, un appui par le biais de mécanismes internationaux appropriés, car cette intégration est de l'intérêt de tous.

Malheureusement, nous continuons de constater l'insuffisance du système d'appui extérieur au processus de transformation de ces démocraties nouvelles ou rétablies comparativement aux coûts qu'elles ont dû assumer tout au long de la période de transition. De ce fait, les ressources qui permettaient une stabilité sociale pendant la période de transition sont rapidement épuisées et une action urgente et coordonnée de la communauté internationale est nécessaire.

Pour éviter une nouvelle division du monde entre des îlots de sécurité comparativement prospères qui ne sont que des points minuscules dans l'océan d'instabilité mondiale croissante, il faut éviter un raz-de-marée social qui risquerait de balayer les résultats positifs obtenus ces dernières années. La réponse à ce défi de notre époque peut se trouver dans la diplomatie préventive, dans le cadre d'un large appui aux actions entreprises par les démocraties nouvelles ou rétablies.

Partout dans le monde, les nouvelles démocraties doivent faire face à la tâche commune d'assurer les processus pacifiques de transformation politique, de création et de consolidation des institutions et des normes démocratiques, ainsi que de réajustements structurels accompagnés de

transformations économiques tournées vers l'aspect social et appuyées par un système de mesures et de garanties de justice sociale au sein de la société.

Dans de nombreux cas, le processus transitionnel est douloureux et s'accompagne de violence et de troubles menant à la désorganisation des bases de la vie économique et des valeurs déclarées acceptées, et rendant plus aigus les problèmes intérieurs et d'ordre international. Étant donné l'intrication du processus de développement et du désarmement, l'expérience de certains pays se révèle décevante lorsqu'il s'agit de mettre la production militaire et la réduction des armes en conformité avec les obligations internationales dans ce domaine, car ainsi sont détournées de leur but des ressources déjà maigres destinées aux nécessités urgentes du développement économique.

Le Bélarus vit ce problème avec acuité, tout comme certains autres pays à économie de transition. Il est difficile d'expliquer à la population les raisons pour lesquelles des installations à forte consommation d'énergie fonctionnent pour détruire une technologie militaire, alors que d'autres usines sont fermées en raison du manque de ressources énergétiques.

Le succès des processus de transformation dépend, naturellement, des pays les plus directement touchés par eux. Mais ce succès dépend également de la solidarité active manifestée par tous les pays industriellement développés, les pays en voie de développement et les pays à économie de transition. Du fait qu'il appartient à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, de créer une économie mondiale saine et prospère, l'échec des transformations économiques conduirait inévitablement à un effondrement des institutions démocratiques. Étant donné qu'il n'y a pas de voie moyenne dans ce processus, cela entraînerait rapidement une résurgence des anciens affrontements, avec toutes leurs conséquences sur les plans intérieur, régional et international. Certains groupes de pays perçoivent différentes possibilités dans l'éventualité d'un tel scénario.

Au Sommet de Budapest de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a été bien inspiré de lancer un appel aux pays développés les plus industrialisés d'Europe qui déterminent leur avenir en fonction de facteurs purement économiques pour leur demander de ne pas ignorer les questions liées à la stabilité et à la sécurité économiques. La Déclaration de Managua et le Plan d'action adopté par la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies confirment l'étroite relation existant entre

d'une part, la paix, la démocratie et le développement, et d'autre part, l'intérêt certain qu'ont les pays de ce groupe, malgré leurs situations individuelles différentes, de libéraliser le commerce international, d'accroître l'investissement et les appuis financiers pour les nouveaux programmes économiques et de résoudre les problèmes de la dette extérieure.

La démocratie est un puissant facteur de transformation socio-économique, mais cette transformation se heurte à des processus douloureux créés par une rupture radicale dans le mode de vie de millions de personnes, et elle requiert l'instauration du régime de la nation la plus favorisée pour les démocraties nouvelles et restaurées dans un certain nombre d'activités fondamentales. Ces pays devraient recevoir une compensation pour les pertes que leur a imposées le travail d'expansion de leur potentiel d'exportation, compensation qui pourrait prendre la forme d'une extension du régime de nation la plus favorisée en matière de commerce, et un allègement du fardeau de la dette, conditions nécessaires pour qu'ils puissent s'insérer dans l'oasis de la prospérité économique.

À en juger par le nombre de participants à la Conférence de Managua — 74 pays, soit près de la moitié de la communauté mondiale — nous pouvons dire sans exagération que le succès du développement des démocraties nouvelles ou restaurées déterminera celui du processus global visant à rassembler la planète à l'orée du troisième millénaire de notre civilisation.

À cet égard, l'étude et les formes d'appui possibles des Nations Unies aux efforts des gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles et restaurées nous permettront, nous l'espérons, d'élaborer les recommandations nécessaires pour développer la coopération internationale dans ce domaine.

La communauté internationale ne peut et ne doit pas méconnaître le caractère particulier du processus d'évolution des démocraties nouvelles et des pays à économie de transition. La recherche de moyens destinés à promouvoir de nouvelles démocraties nouvelles ou restaurées par les Nations Unies sera appuyée par les travaux préparatoires de la troisième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies, qui doit se tenir à Bucarest en 1996, et à laquelle le Bélarus se propose de participer très activement.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma conviction que le projet de résolution relatif à cette question sera adopté par consensus.

**M. Larrain** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Mon pays considère comme très important le fait que l'Assemblée examine le point relatif à l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous pensons que, pour l'Organisation, la question de la démocratie, tout comme celles de sa promotion et du développement, est d'un intérêt vital. Pour le Chili, ces questions sont fondamentales. On ne peut ignorer le lien très étroit existant entre la démocratie, la paix et le respect des droits de l'homme, objectifs essentiels pour l'Organisation.

Une mention toute spéciale doit être faite à cet égard à l'un des aspects de ce lien : celui existant entre la démocratie et le respect des droits de l'homme. Sans aucun doute, le système politique qui octroie les meilleures garanties de respect de ces droits est le système démocratique, inhérent à l'État de droit. Dans une démocratie, les dirigeants, tout comme les organes de l'État et les gouvernés, doivent agir dans le cadre de la loi; il existe des tribunaux indépendants et des mécanismes juridictionnels efficaces auxquels il peut être fait recours et qui sont habilités à condamner l'État lui-même en cas de violation de sa part des droits fondamentaux, par action ou par omission. Pour cette raison, notamment, l'appui aux démocraties nouvelles ou restaurées est une question d'une particulière importance, car elle engage l'ensemble de la communauté internationale.

Toutefois, la démocratie ne peut être comprise uniquement comme l'exercice périodique du droit de choisir des responsables politiques d'un pays à travers des élections libres et ouvertes. Bien qu'étant extrêmement importants, ces éléments ne sauraient être suffisants. Un véritable système démocratique se trouve consolidé lorsqu'il va au-delà de la simple forme et s'accompagne d'une croissance économique et du développement social. S'il n'y a pas harmonisation de ces éléments, il ne peut y avoir de système démocratique stable et à l'abri des tensions sociales. Ce sont là des éléments qui doivent être pris en considération de façon prioritaire lorsque nous élaborerons les moyens grâce auxquels on pourrait appuyer les nouvelles démocraties ou les pays dont les systèmes sont en cours de consolidation.

Étant donné, comme je l'ai déjà dit, que la démocratie est non seulement un facteur stabilisateur et modérateur dans les relations entre États, mais aussi à l'intérieur des États mêmes, on doit se préoccuper avant tout de sa consolidation et de son développement. Dans ce contexte général, mon pays a participé à la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue

à Managua en juillet 1994. Nous exprimons au Nicaragua toute notre reconnaissance et nos félicitations pour l'effort qu'il a déployé et la façon dont il a organisé et mené à bien cet événement important.

Dans ce même esprit, mon pays continuera de collaborer à toutes les initiatives qui seront prises pour appuyer les nouvelles démocraties.

**M. Sacirbey** (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : La République de Bosnie-Herzégovine est un coauteur enthousiaste du projet de résolution qui figure dans le document A/49/L.49. Nous sommes d'avis qu'il aidera les démocraties nouvelles ou rétablies à satisfaire leurs aspirations et fournira certains enseignements aux démocraties déjà établies.

Il est possible que la démocratie et la liberté soient des conditions naturelles de l'humanité, mais, comme les événements dans nos pays l'indiquent, ce n'est en aucun cas la condition normale de l'humanité. Nous avons dû consentir des sacrifices et lutter pour acquérir notre nouveau statut. L'attachement le plus fidèle à la démocratie et à la liberté se manifeste dans l'effort incessant qui est fait pour faire appliquer totalement les droits et respecter les libertés de l'individu et pour encourager la réponse de la société et de l'État dans la défense de ces droits et libertés.

Cela exige de la vigilance contre les forces totalitaires de l'intérieur et une saine prudence à l'égard de la domination et de l'agression étrangères. La plupart de ces responsabilités incombent à nos pays souverains, individuellement, mais il faut reconnaître, à juste titre, qu'un attachement commun à la sécurité collective et à la résistance contre l'agression extérieure réduit également les dangers de l'intérieur pour nos institutions démocratiques et nos libertés.

Les menaces externes réelles et perçues peuvent être exploitées — et elles l'ont été tout au long de l'histoire — pour supprimer les libertés individuelles, promouvoir l'ultra-nationalisme, voire le fascisme, et pour renforcer le pouvoir d'action des forces totalitaires de l'intérieur. La démocratie est fragile et peut être facilement mise en danger par un environnement inhospitalier de peur de forces extérieures.

Comme on le sait par expérience, les pays les plus petits sont les plus exposés à la menace externe; toutefois, lorsque cette menace est éliminée ou réduite, la démocratie et la liberté peuvent une fois encore s'épanouir. En tant que nations souveraines, nous nous sommes regroupées au sein

d'institutions internationales afin de réduire les menaces éventuelles grâce au principe de sécurité collective.

Toutefois, l'application sélective du système de sécurité collective, des Conventions de Genève, et de la Convention sur le génocide transforment en fait l'ensemble du système, et, d'un instrument de légalité, d'ordre et de paix, en fait un mécanisme de domination et de nouvel impérialisme, ce qui est la menace même que nous voulons tous éviter.

Les principes des droits de l'homme et du droit international et la Charte des Nations Unies doivent être appliqués avec un respect scrupuleux et total si l'on veut qu'ils soient efficaces. C'est le respect de la Charte des Nations Unies, des règles et des normes du droit international, et non le compromis et l'abrogation de ces normes qui créent les conditions du développement démocratique.

Il ne saurait y avoir d'États «moins privilégiés» ou «plus privilégiés» en ce qui concerne les obligations et les droits découlant du fait que l'on est Membre de l'Organisation des Nations Unies et attaché à sa Charte. Un respect sélectif et des approches sélectives ne peuvent que mener au déclenchement d'hostilités et à des guerres d'agression. L'histoire est témoin du fait que chaque fois que ces principes n'ont pas été soutenus et appuyés par la communauté internationale, le monde s'est trouvé confronté à des catastrophes et à des atrocités.

Et pourtant, ce sont ces conditions qui ont été imposées à mon pays, la Bosnie-Herzégovine, né des aspirations démocratiques d'un peuple à assumer son indépendance vis-à-vis d'un régime qui refusait d'accepter les tendances démocratiques de la région et s'était engagé dans la démarche la plus totalitaire.

Deux ans et demi plus tard, mon gouvernement et son peuple restent toujours aussi déterminés à vivre dans une société démocratique et pluriethnique. Comme le dit le proverbe, «La qualité d'une chose se révèle à l'usage»; dans les territoires alloués à la Fédération de Bosnie-Herzégovine, tout au moins ceux qui sont contrôlés par le gouvernement, des efforts résolus sont faits pour vivre à la hauteur des normes démocratiques. Ceux qui ont commis des abus en matière de droits de l'homme sont poursuivis. La liberté de la presse et des médias continue d'être en plein essor et est encouragée par mon gouvernement, malgré le climat de guerre et de siège. Dans son rapport du 31 octobre 1994, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie note que :

«Les droits protégés par la Constitution [de la Fédération] comprennent tous ceux qui sont actuellement reconnus dans le droit humanitaire international et d'autres qui ne l'ont pas encore entièrement été sur le plan international. Il y a également une énumération précise d'un ensemble de droits qui inverserait entièrement les conséquences de la pratique du "nettoyage ethnique"... La Constitution prévoit en outre le déploiement éventuel dans la zone de la Fédération d'opérations de surveillance internationale des droits de l'homme.»

Mon gouvernement souhaite ici exprimer sa profonde reconnaissance au personnel de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) déployé sur le territoire de la Fédération, qui aide mon gouvernement et les autorités locales à appliquer ces normes.

Et quels sont les efforts faits par les Serbes de Pale vis-à-vis de la démocratie? Une fois encore, la qualité d'une chose se révèle à l'usage. On fait des héros de ceux qui ont commis des viols et des meurtres. Les journalistes étrangers, sans parler du personnel des Nations Unies et de la Croix-Rouge, se voient sans cesse empêchés de faire leur travail dans les zones occupées. Un rapport de novembre 1994 de l'*Helsinki Human Rights Watch* indique que

«En juillet de cette année, la campagne visant à expulser les non-Serbes des régions du Nord de la Bosnie détenues par les Serbes de Bosnie s'est accélérée, et elle se poursuit à ce jour ... et continue dans des régions qui sont depuis longtemps sous le contrôle absolu des Serbes bosniaques; en fait le caractère général institutionnel du nettoyage ethnique ne serait pas possible sans un tel contrôle ... [et] cela fournit ainsi un contre-poids puissant à l'argument avancé par de hauts fonctionnaires des Nations Unies et d'autres dirigeants internationaux qui prétendent que les abus en matière de droits de l'homme diminueront lorsqu'un accord général de paix aura été signé.»

Pourtant, malgré l'évidence flagrante fournie par le Rapporteur spécial et l'*Helsinki Watch*, ceux qui sont chargés d'instaurer la paix dans la République de Bosnie-Herzégovine continuent d'accorder le même traitement à la victime et à l'agresseur, comme s'ils étaient tous deux attachés de la même façon à la démocratie. Le Groupe de contact songe maintenant à permettre à ces mêmes Serbes de Pale de se confédérer avec leurs alliés de Belgrade. Et nous, qu'allons-nous dire à notre peuple à ce sujet? Allons-nous lui dire que sa lutte pour la démocratie est vaine? En fait, il devient de plus en plus évident que, au sein de la

communauté internationale, certains souhaiteraient que nous fassions le mort. Ou bien devons-nous dire aux mères violées et aux enfants mutilés que ceux qui leur ont causé tous ces malheurs l'ont fait au nom de la démocratie? En fait, certains, au sein du Groupe de contact, souhaiteraient voir ce mensonge proclamé comme étant la vérité. Et nous, en Bosnie, nous nous demandons pourquoi on nous refuse de réaliser notre rêve démocratique. Serions-nous indignes de la démocratie? Y aurait-il un élément dans notre caractère et dans notre héritage qui nous rendrait indignes de réaliser ces rêves?

Les récentes manoeuvres des démocraties établies du Groupe de contact donnent à penser qu'elles ont oublié leur propre combat pour la démocratie. Nous nous demandons si la «nouvelle» démocratie du Groupe de contact sait exactement ce qui est démocratique et ce qui ne l'est pas, vu que, de plus en plus, elle choisit de défendre les intérêts de l'agresseur plutôt que ceux de notre nouvelle démocratie bosniaque. En Bosnie, le mot «démocratie» a été dénaturé — dénaturé au point que des criminels de guerre bayent d'envie à l'idée de célébrer leur anniversaire dans un État indépendant et ethniquement pur. Ce rêve pervers ne se concrétisera que si les Bosniaques et le Groupe de contact laissent faire. Les Bosniaques ne le permettront pas.

La République de Bosnie-Herzégovine s'enorgueillit d'être devenue membre de la Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies. Les expériences de tous ses membres sont extrêmement précieuses et méritent d'être dûment étudiées. C'est pourquoi nous continuerons d'attirer l'attention de la communauté internationale sur notre combat pour la démocratie. Nous demeurons attachés à la démocratie et ne renoncerons pas à notre combat légitime. Et lorsque nous aurons atteint notre objectif — et nous l'atteindrons —, nous n'abandonnerons pas ceux qui continuent de lutter, car nous avons tiré beaucoup d'enseignements dans notre quête de liberté et de démocratie, dont le plus important est peut-être la nécessité de résister face à l'abandon.

**M. M. M. Rezaul Karim** (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souscrit sans réserve à l'inscription du point 159 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et s'en félicite. Nous pensons qu'il s'agit là d'une initiative opportune et nécessaire concernant un sujet qui doit continuer d'être examiné de très près.

Le Bangladesh se félicite d'avoir participé à la deuxième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Managua du 4 au 6 juillet, et donc d'être partie à la Déclaration et au Plan d'action de

Managua, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement et publiquement la Présidente Violetta Barrios de Chamorro ainsi que le Gouvernement et le peuple nicaraguayens de leur initiative, de leur dévouement et de leurs efforts inlassables, qui ont rendu possible cette conférence et en ont assuré le succès.

Je n'entends pas revenir sur l'essentiel des résultats de la Conférence de Managua, qui est l'évidence même. J'aimerais en revanche mettre en relief deux questions centrales qui restent au coeur des décisions qui ont été prises : «Pourquoi la démocratie?» et «Où va la démocratie?».

Pour répondre à la question «Pourquoi la démocratie?», nous pouvons résumer les choses en disant que la démocratie englobe les éléments clefs que sont la participation populaire ou axée sur le peuple, la succession pacifique des gouvernements, la légitimité politique, la responsabilité et la transparence. Aujourd'hui, il est largement admis que les problèmes de démocratie réclament davantage de démocratie, et que la démocratie est viable non pas forcément parce qu'elle choisit les meilleurs gouvernements, mais parce qu'elle est fondamentalement capable d'éliminer les mauvais gouvernements de façon pacifique.

Au coeur de la démocratie et du pluralisme politique inhérente à celle-ci, il y a certaines garanties fondamentales qui protègent la souveraineté du peuple, la valeur et la dignité de l'individu, la primauté du droit, le plein respect et la protection des droits fondamentaux de l'homme et, par-dessus tout, la recherche pacifique du développement humain. La démocratie est donc synonyme de paix et de stabilité et fournit véritablement le lien entre le développement et les droits de l'homme. L'autocratie, comme le souligne la Déclaration de Managua, est incapable de produire un engagement envers la paix. Elle ne peut résister au libre échange d'idées. La liberté de la presse et la liberté de parole demeurent les bastions de la démocratie et la plus haute expression de la volonté du peuple.

Pour répondre à la question «Où va la démocratie?», nous devons nous rappeler que deux aspects — les facteurs internes et les facteurs externes — priment tout.

Sur le plan interne, il convient de souligner que la démocratie, comme le développement, est un processus qui doit être soutenu. La démocratie n'est pas une fin en soi. Ce n'est pas un état statique mais un état dynamique, un processus continu qui doit être constamment renouvelé et revitalisé. Ni les démocraties naissantes, ni les démocraties établies ne peuvent se permettre d'être satisfaites d'elles-

mêmes, en particulier lorsqu'elles doivent constamment faire face à des forces antidémocratiques et antisociales. S'il y a des faiblesses sur le plan organisationnel, cela veut dire que le renforcement de la capacité, de la fiabilité et de l'intégrité des institutions centrales exige beaucoup de temps. Une culture démocratique doit se développer et être entretenue pour pouvoir englober traditions, expérience, tolérance, largesse d'esprit, attitude de compromis et négociation.

Des niveaux élevés de pauvreté et de chômage, l'absence de justice distributive, l'agitation sociale résultant de divergences ethniques, culturelles et entre minorités ainsi que les puissants groupes d'intérêts qu'il faut contenir sont autant d'obstacles auxquels il faut s'attaquer continuellement et simultanément. La marque de la démocratie est une constante vigilance pour surmonter une fragilité reconnue. En même temps, on ne doit pas oublier qu'il faut dûment veiller à ce que la démocratie ne soit pas synonyme de licence et d'anarchie.

Sur le plan externe, c'est une palissade, — comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies — que d'affirmer que la démocratie est aussi importante entre les nations qu'au sein des nations. Il semble pour le moins paradoxal qu'alors que la société mondiale se caractérise par le «triomphe» de la démocratie, nous devons aussi faire face à la réalité d'une insularité croissante et de la marginalisation des intérêts du tiers monde. Il est donc impérieux de souligner que soutenir la démocratie et le développement au sein des États est étroitement lié à l'accroissement de la démocratisation et à la création d'un environnement économique plus favorable entre les États à tous les niveaux du système international.

La démocratisation des relations internationales est le seul moyen capable d'amener les nations à se soutenir et se respecter mutuellement. Comme le déclare le Secrétaire général,

«À une période où l'information, les connaissances, les communications et les échanges intellectuels conditionnent le succès économique et social, il faut comprendre la démocratie non seulement comme un idéal, mais aussi comme un processus indispensable à la réalisation de progrès tangibles. La démocratie offre la seule voie à long terme et durable menant vers le développement réussi.» (A/48/935, par. 137)

Le Bangladesh appuie sans réserve la prémisse fondamentale du message de Managua, à savoir que le processus démocratique et le progrès de nos pays ne doivent pas être

réalisés isolément, mais doivent être poursuivis parallèlement grâce à une communication et à un contact permanents.

Les éléments que je viens de souligner nous sont inspirés par notre propre expérience. Peu après son élection, le Premier Ministre du Bangladesh, prenant la parole à Dhaka lors d'une conférence internationale de parlementaires, a souligné cet aspect en ces termes :

«La démocratie n'est pas seulement un système d'administration. C'est un système social et un style de vie. La mesure de la démocratie est la mesure de la liberté de son citoyen le plus humble. Pour renforcer la base de la démocratie, il n'y a d'autre choix que d'améliorer la condition de l'homme ordinaire. Le peuple est la principale force motrice du développement.»

Pour nous au Bangladesh, le choix démocratique n'a pas reposé essentiellement sur notre opposition catégorique à toute forme d'autoritarisme. Le régime autocratique précédent a été condamné d'avance à l'isolement et finalement à l'échec. Sans légitimité, sa politique s'est atrophiée. Les efforts pour court-circuiter le mandat du peuple se sont révélés stériles. Les activités économiques et sociales, déformées pour refléter les fantaisies de l'élite au pouvoir et le désir de conserver le pouvoir à tout prix, ont été dénoncées. Par-dessus tout, la privation était camouflée par des projets ostentatoires. Le résultat inévitable en a été l'élargissement du fossé entre le peuple et le gouvernement.

Notre expérience a été celle aussi de nombreux autres pays. Le mythe selon lequel seuls les régimes autoritaires pouvaient assurer l'efficacité et prendre des mesures décisives a volé en éclats. Il est désormais évident que sans participation des masses à la prise de décisions et sans responsabilité, sans obligation de rendre compte et sans transparence, qui sont autant de caractéristiques de la démocratie, la croissance économique et les valeurs fondamentales ainsi que les priorités de la société ne peuvent être réalisées.

Le chemin de la démocratie pour le Bangladesh a été un processus difficile et douloureux. Cependant, il a été fortifié au cours des quatre dernières années par des réalisations tangibles. Une résistance constante, un mouvement de masse et l'accord entre toutes les parties pour rétablir la démocratie nous ont permis de remplacer une dictature bien enracinée par un gouvernement intérimaire parfaitement dans la ligne de nos dispositions constitutionnelles, chargé de la seule tâche de tenir des élections démocratiques. Les élections, organisées dans la limite constitutionnelle de 90

jours, ont été universellement reconnues comme un modèle exemplaire d'expression démocratique. Beaucoup étaient convaincus que le nouveau gouvernement allait chercher à consolider davantage son pouvoir. Cependant, grâce à un consensus forgé entre toutes les parties, un transfert historique s'est effectué du système présidentiel vers un système parlementaire de gouvernement. Un référendum national a avalisé ce changement.

Le Parlement est devenu le centre de liaison de tous les efforts de développement de la nation. Il a soigneusement poursuivi la tâche d'assurer un équilibre des pouvoirs, agissant en tant que catalyseur de la responsabilité administrative et de la transparence, étayant la primauté du droit, isolant et combattant les déformations et les violations des droits de l'homme. Depuis lors, des efforts ont été déployés pour faire en sorte que la succession de gouvernements ait lieu par des élections tenues dans des conditions justes, impartiales et pacifiques. Le gouvernement est fermement engagé à soutenir et à renforcer toutes les mesures à cette fin, en disposant de la plus grande marge mais tout en restant confiné dans les paramètres de la Constitution du Bangladesh.

Notre expérience a souligné certaines vérités tangibles. Sans la démocratie, le potentiel des peuples de réaliser le progrès socio-économique ne peut s'épanouir. Les droits de l'homme perdent tout leur sens devant les dures contraintes de la pauvreté, de la faim, de l'analphabétisme et de la maladie.

Pour le Bangladesh, la lutte contre la pauvreté et les mesures pour libérer la croissance restent la principale difficulté pour soutenir la démocratie. Des efforts concertés ont été déployés pour créer un environnement politique qui nous permette de progresser vers une économie de marché libre. Notre stratégie centrale tourne autour du développement des ressources humaines, notion qui combine la participation du peuple, l'atténuation de la pauvreté, une croissance qui respecte l'environnement et la promotion des droits de l'homme et du bien-être. Son objectif fondamental est d'amener les démunis et les défavorisés de la périphérie au centre du développement.

Des acquis importants ont été réalisés. Nous sommes sur le point de réaliser notre autosuffisance alimentaire; la pauvreté absolue a diminué; le taux d'analphabétisme a baissé; les services de soins de santé primaires se sont élargis au niveau du village; des progrès sensibles ont été réalisés pour contenir la croissance démographique et pour appuyer des programmes de vaccination; d'autres mesures importantes ont été prises pour éviter la dégradation écologique et réduire l'impact dévastateur des catastrophes naturelles; la législation sociale est renforcée pour protéger

les droits des femmes, des enfants, des minorités et des défavorisés; et le revenu global par habitant a augmenté, l'inflation a baissé et il existe une base macro-économique viable capable de soutenir la croissance, qui a actuellement atteint un taux de 4,5 %.

Je voudrais dire pour terminer que la démocratie exige un engagement total, sur le plan national et en partenariat avec la société mondiale. Le Bangladesh appuie pleinement le projet de résolution A/49/L.49, dont l'Assemblée est actuellement saisie, et est heureux d'être l'un de ses coauteurs.

**Le Président :** Conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974, et à la résolution 43/177, du 15 décembre 1988, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Palestine.

**M. Al-Kidwa (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) :** Qu'il me soit permis, d'emblée, de remercier le peuple et le Gouvernement du Nicaragua d'avoir accueilli la deuxième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies, et également de nous avoir invités à y participer. Je voudrais également exprimer notre appréciation au Gouvernement et au peuple de la Roumanie pour avoir offert d'accueillir la prochaine Conférence.

À ce stade de l'histoire, le peuple palestinien traverse une phase de transition allant de la libération nationale vers la création sur une base démocratique, des institutions politiques, économiques et sociales de notre État. L'expérience passée de l'Organisation de libération de la Palestine aura, sans aucun doute, un impact sur l'évolution future des choses. Nous sommes fiers de la nature démocratique de notre expérience, malgré les conditions particulières de notre phase de libération nationale.

De par sa nature, l'OLP est une organisation et une structure qui englobe nombre d'organisations, de forces et de partis politiques sous son autorité. La décision d'agir sur la base du pluralisme politique et du respect de la liberté de pensée et d'expression et la démocratisation des relations intérieures a été la décision la plus importante de notre expérience palestinienne contemporaine. En outre, l'expérience palestinienne a consacré de nombreux éléments importants de démocratie, notamment la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de la presse, la promotion de la tolérance politique et religieuse, le principe des élections libres à tous les niveaux et l'absence totale de pratiques répressives et illégales. Durant sa phase de libération nationale, le peuple palestinien a réussi à établir le précepte du respect de l'opinion d'autrui et à prendre ses décisions de façon démocratique. De même il a réussi à éviter toute confrontation intérieure, malgré les conditions

difficiles et les facteurs externes qui allaient à l'encontre de nos intérêts nationaux.

Aujourd'hui, après la signature, dans le contexte du processus de paix au Moyen-Orient, de la Déclaration de principes entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël, notre peuple palestinien se trouve face à un nouveau défi, à savoir celui de la reconstruction en cette période de transition, vers un stade final qui, selon nous, doit déboucher sur la création d'un État indépendant de Palestine, avec Al-Qods pour capitale.

En cette période de transition, nous estimons que ce qui est absolument nécessaire, c'est l'existence de bases démocratiques pour le processus de reconstruction. Il faut avant tout que soient organisées dans les territoires palestiniens des élections générales libres et démocratiques, auxquelles participeront tous les Palestiniens, quelles que soient leur appartenance ou leur tendance politiques. Il importe que ces élections conduisent à la formation d'un gouvernement démocratique où pouvoirs exécutif et législatif sont séparés. Nous tenons à cet égard à mettre l'accent sur le droit de tous les citoyens, quelle que soit leur appartenance politique, à participer aux élections, même s'ils viennent de forces ou de partis politiques opposés au processus de paix, à condition que ces forces ou ces partis agissent dans les limites de la loi et s'engagent, au sein de la société palestinienne, à réaliser leurs objectifs par des moyens pacifiques. La tenue des élections générales palestiniennes, convenue dans la Déclaration de principes, doit se faire évidemment sur une base libre et intègre, ce qui signifie que la partie israélienne doit s'acquitter de ses obligations contractuelles en vertu de la Déclaration de principes. Et la première de ces obligations, c'est le retrait de l'armée d'occupation israélienne de toutes les zones palestiniennes habitées — villes, villages et camps de réfugiés — pour permettre à notre peuple de participer librement aux élections.

Le processus électoral exige également un contrôle international approprié. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle déterminant en veillant à ce que ces élections se déroulent d'une manière juste et régulière. Ces élections constitueront la base de l'édifice démocratique palestinien et garantiront le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales du citoyen palestinien.

En aidant le peuple palestinien, la communauté internationale, les Nations Unies en particulier, sert à n'en pas douter la cause de la démocratie au Moyen-Orient et dans le reste du monde. Nous tirerons les leçons de notre propre expérience et de nos erreurs. Nous nous inspirerons aussi de l'expérience des autres démocraties à travers le monde.

Nous sommes certains que le succès de l'expérience démocratique palestinienne contribuera à l'instauration d'une paix juste et durable et à son renforcement au Moyen-Orient.

**Le Président :** Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat sur ce point.

Je voudrais annoncer que les pays suivants se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/40/L.49 : Bangladesh, États-Unis d'Amérique, Kirghizistan et Turquie.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/49/L.49.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/49/L.49?

*Le projet de résolution A/49/L.49 est adopté (résolution 49/30).*

**Le Président :** Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Zhang Jun (Chine) (interprétation du chinois) :** Au nom de la délégation chinoise, je voudrais annoncer que la délégation chinoise n'a pas participé à l'adoption du projet de résolution A/49/L.49. Ma délégation demande que cela soit consigné dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

**Le Président :** Nous venons d'entendre le dernier orateur qui souhaitait expliquer son vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite clore l'examen du point 159 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## **Programme de travail**

**Le Président :** Je voudrais faire une annonce concernant le point 37 de l'ordre du jour, «Renforcement de la

coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale». L'Assemblée générale examinera le mardi 20 décembre, dans la matinée, tous les projets de résolution présentés au titre du point 37 de l'ordre du jour qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision.

Les représentants se souviendront qu'à sa 74e séance plénière, le 2 décembre, l'Assemblée s'est déjà prononcée sur 6 des projets de résolution présentés au titre du point 37 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 18 h 30.*